Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

Sustainable Development Strategy 2004–2006

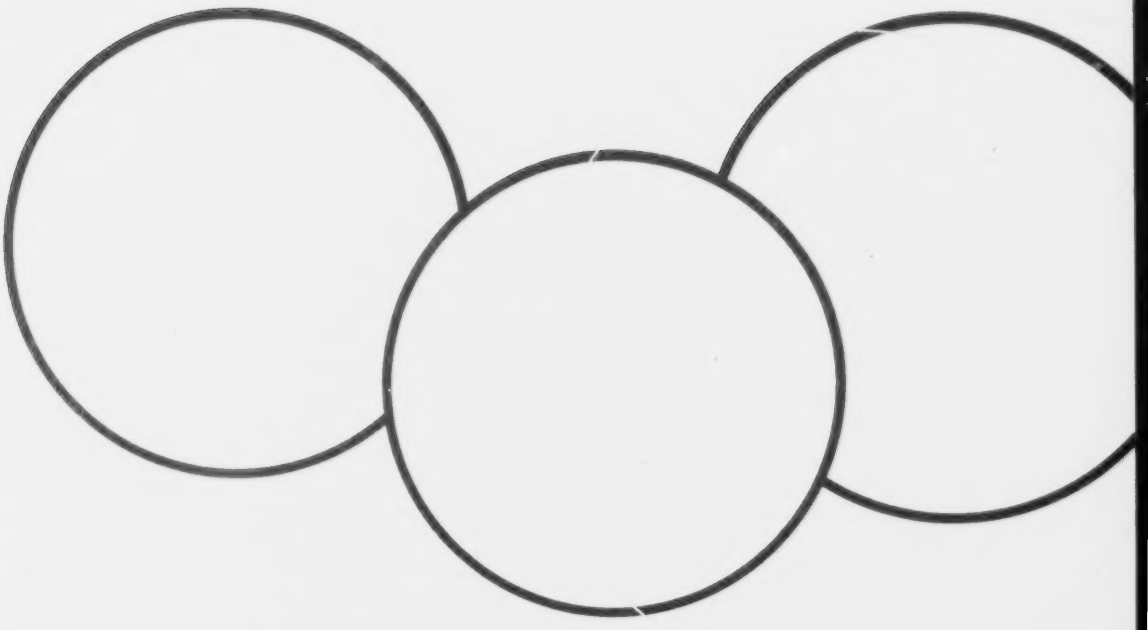

www.canada.justice.gc.ca

Canada

104-02806/

Sustainable Development Strategy 2004–2006

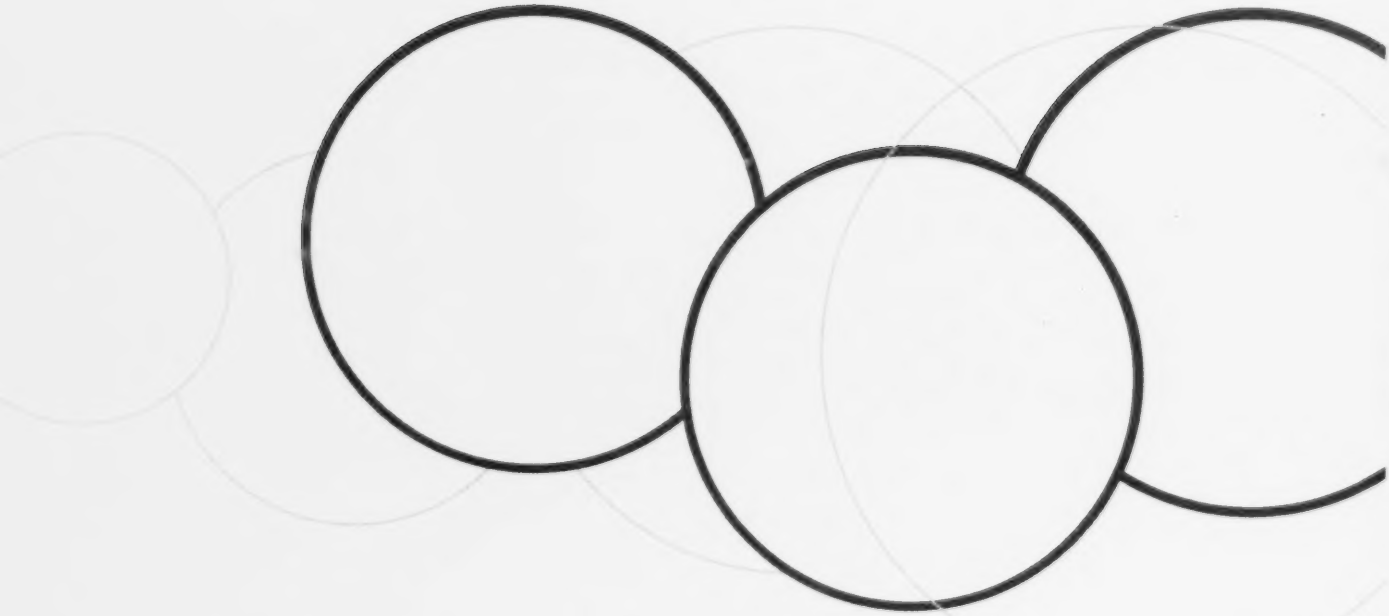

www.canada.justice.gc.ca

Canada

National Library of Canada Cataloguing in Publication

Canada. Dept. of Justice

Sustainable development strategy, 2004-2006 / Department of Justice Canada.

Available also on the Internet.
Text in English and French on inverted pages.
ISBN 0-662-67875-3
Cat. no. J2-146-2004

1. Canada. Dept. of Justice. 2. Justice, Administration of--Canada.
3. Sustainable development--Government policy--Canada. 4. Environmental policy--Canada. I. Title. II. Title: Stratégie de développement durable, 2004-2006.

HC120.E5C32 2004 353.4'0971 C2004-900121-3E

Published by Authority of the Minister of Justice
and Attorney General of Canada
Government of Canada
by:

Communications Branch
Department of Justice Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H8
www.canada.justice.gc.ca

© Copyright 2004, Her Majesty the Queen in right of Canada, represented by the Minister of Justice and Attorney General of Canada.

All rights reserved

Printed in Canada

Message from the Minister

I am pleased to present the third Sustainable Development Strategy of the Department of Justice.

Sustainable development is about balancing social, economic and environmental concerns in making decisions. The ability of governments and Canadians to strike the right balance between these three, often competing, interests will have a significant impact on the well-being of current and future generations of Canadians and their communities.

Our efforts to strike the right balance focus on the need for an accessible, fair, effective and sustainable system of justice that promotes respect for rights, freedoms and the rule of law. Under this third Sustainable Development Strategy, the Department of Justice will continue its efforts to maintain the safety and security of Canadians and ensure that our system of justice is the best it can be. We will also work to integrate the principles of sustainable development more fully into our ongoing operations and decision-making processes.

In preparing this Strategy, the Department of Justice has drawn on experiences from the first two Strategies, as well as the guidance provided by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development in publications such as *Sustainable Development Strategies: Making a Difference*. This Strategy clarifies the link between sustainable development and the other plans, priorities and strategies of the Department of Justice.

Together with all its partners in the justice system, the Department of Justice will continue its work towards attaining a sustainable future for Canadians and their communities.

Irwin Cotler
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Preface

Canada has embraced sustainable development as a public policy goal since the 1980s, and was an active participant in the United Nations Conference on Environment and Development (the Earth Summit) in Rio de Janeiro in 1992. That meeting of 178 nations recommended that all countries produce strategies for sustainable development.

In 1995 the federal government amended the *Auditor General Act* to require 25 federal departments to prepare sustainable development strategies for tabling in the House of Commons and to update them every three years. This legislation also created the office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, who is responsible for monitoring and reporting on federal progress toward sustainable development.

The Department of Justice, along with other departments, presented its first Sustainable Development Strategy in December 1997 and its second in February 2001. This third Sustainable Development Strategy contains a review of the Department's sustainable development accomplishments from 2001 to 2003 under the second Strategy and describes the Department's sustainable development commitments for the next three years.

Table of Contents

Executive Summary 1

1. Introduction 5

2. The Context for Sustainable Development in the Department of Justice 7

    2.1 Mission and Mandate of the Department of Justice 7
    2.2 The Department's Operating Environment 7
    2.3 Situating Sustainable Development Within the Department's Plans and Priorities 9

3. Results from the 2001-2003 Sustainable Development Strategy 13

4. Sustainable Development Vision and Themes for 2004-2006 and Beyond 17

    4.1 The Department's Vision for Sustainable Development 17
    4.2 Translating the Vision into Results 17
    Theme 1: A sustainable justice system for Canadians and their communities 18
    Theme 2: Integrating the principles of sustainable development into our ongoing operations 19

5. Sustainable Development Objectives and Targets 23

    Objective 1: To strengthen knowledge and awareness of sustainable development within the Department 23
    Objective 2: To integrate the consideration of sustainable development into the Department's business 24
    Objective 3: To improve the environmental sustainability of our physical operations 25

6. Implementation of the Strategy 29

Appendix 1: Results Achieved Under The 2001-2003 Sustainable Development Strategy 30
Appendix 2: Objectives, Targets and Performance Indicators 2004-2006 42

Executive Summary

Sustainable development means using natural and human resources to achieve social and economic goals without harming the environment upon which current and future generations depend. It requires the ongoing integration of environmental considerations into economic and social decision making.

Sustainable development is inextricably linked to a large part of the work carried out by the Department, and this Strategy complements our other plans, priorities and strategies, including our Strategic Plan and our Report on Plans and Priorities.

Results of Our 2001-2003 Sustainable Development Strategy

The Department's 2001-2003 Strategy contained three key objectives, encompassing 13 goals and 40 targets. In reviewing the results, we found that 23 of the 40 targets were achieved, 7 were partially achieved and 10 were not achieved during the period under review.

Our first objective was to support sustainable development across government through the delivery of high-quality legal services and the development of legal infrastructure. Overall, the Department provided high-quality legal advice and support to a range of federal government initiatives relating to sustainable development, and made strong progress in efforts to develop new and enhanced legal instruments as well as in promoting dispute resolution (DR) as an efficient alternative to litigation. The use of DR is expected to improve the long-term cost-effectiveness of our litigation processes, thereby contributing to the sustainability of our legal functions. Less progress was made in delivering training and information dissemination to support sustainable development goals.

Our second objective was to explore the implications of social and cultural factors for sustainable development in the context of the Justice policy mandate. As noted in our last Strategy, social and cultural issues are probably the least explored element in the context of sustainable development, and this work was largely intended to support individuals and communities in pursuing sustainable development goals within the social context. All goals under this objective were achieved. The Department's participation in two Sustainable Communities Initiatives pilot projects supported social cohesion and contributed to sustainable development at the community level. The Aboriginal Justice Strategy achieved its targets in delivering community-based Aboriginal alternative justice programs. The National Crime Prevention Centre developed and implemented community-based solutions to problems that contribute to crime and victimization. Social cohesion was taken into account in interdepartmental research on sustainable development.

Our third objective was to reduce the direct environmental impact of Justice's physical operations. Success in relation to this objective was mixed. The goal to stabilize per-employee paper consumption at 1999-2000 levels was partially achieved, since purchasing records indicate that the amount of paper purchased has decreased; however, off-loading of printing to contractors is believed to have increased.

The Department has achieved its solid waste diversion goal at Headquarters locations, where 80% of solid waste is now diverted from landfill. The Department has achieved most of its targets in relation to green procurement and a continual review process is in place for green procurement options. The Department's efforts to increase the environmental awareness of employees were not as successful as hoped, due to the lack of a sustainable development coordinator within the Department and the lack of identified resources required to develop communication and education programs.

Developing Our Third Sustainable Development Strategy

In developing our third Sustainable Development Strategy, the Department of Justice has incorporated lessons learned from its previous strategies and has developed a more focused, result-based approach to sustainable development. This third Strategy is intended to reflect those lessons learned as well as to address the expectations of the Commissioner.

The Department's long-term, twenty-year vision for sustainable development is as follows: *"Working with our partners, Canada has an accessible, fair and effective system of justice that promotes respect for rights, freedoms and the rule of law thereby contributing to the well-being of current and future generations of Canadians and their communities."* This vision statement is intended to reflect the core mandate of the Department through a sustainable development lens that provides a long-term perspective to the benefits and services provided to Canadians.

In keeping with the results-based focus of our third Sustainable Development Strategy, the Department has identified two key themes that reflect both the longer-term results we hope to achieve and the shorter-term activities and results intended to support their achievement. The theme of a sustainable justice system for Canadians and their communities represents a long-term result that is fundamental to the mandate and mission of the Department and links to a key government-wide sustainable development priority of sustainable communities. Sustainable communities are those that are able to further social, economic and environmental objectives without creating problems for another group, community or generation. As it is relevant to the Department's mandate, the sustainability of our communities will in part depend upon maintaining the safety and security of Canadians and ensuring that our system of justice is accessible and effective both for current and future generations.

The second theme of integrating sustainable development principles into our ongoing operations is a shorter-term result that is expected to contribute to the longer-term sustainability of our justice system and our communities. The distinction between shorter-term and longer-term goals is intended to ensure that the activities we undertake as part of this Strategy are logically connected to the achievement of both short-term and long-term objectives, as well as to facilitate the measurement of our progress as the Strategy is implemented.

The Department has selected three key objectives for the next three years that are expected to support the achievement of our longer-term results:

Objective 1: To strengthen knowledge and awareness of sustainable development within the Department

- Target 1.1: Develop and deliver training and information sessions on sustainable development issues.

- Target 1.2: Communicate information on sustainable development issues to all employees.

Objective 2: To integrate the consideration of sustainable development into the Department's business

- Target 2.1: Consider departmental policies and services through a sustainable development lens.

- Target 2.2: Ensure that the Sustainable Development Strategy is addressed as a priority within the Department.

Objective 3: To improve the environmental sustainability of our physical operations

- Target 3.1: Establish national office space standards that reflect the principles of sustainable design and improve the sustainable management of the Department's offices.

- Target 3.2: Improve conservation and waste management practices.

- Target 3.3: Increase green procurement nationally.

Implementation

The implementation of this third Sustainable Development Strategy will hinge on the identification of a Sustainable Development Coordinator for the Department of Justice. The Coordinator will have overall responsibility for coordinating the Department-wide implementation of this Strategy.

Supporting the work of the Coordinator will be the Sustainable Development Working Group, which includes broad representation from across the Department. The Working Group will include representatives from those areas of the Department to be responsible for implementing the specific components of the Sustainable Development Strategy.

1. Introduction

In 1995, the *Auditor General Act* was amended to require each of 25 federal departments and agencies to table sustainable development strategies in Parliament in 1997. The Act also requires these departments and agencies to table updated sustainable development strategies in Parliament every three years. The first round of strategies was tabled in December 1997, and the second round was tabled in February 2001. This document represents the third Sustainable Development Strategy for the Department of Justice, and it is intended to build on the work of the two earlier departmental strategies.

This Sustainable Development Strategy was developed by a departmental Working Group under the overall direction of the Department's Policy Priorities Committee. The Working Group included broad representation from the different parts of the organization, including some regional offices. Consultations were carried out within the Department, as well as with a number of key federal partners. The Department also posted an open invitation for feedback on our Intranet site along with our last Sustainable Development Strategy, although little feedback was received through this invitation. Key documents were also reviewed as part of the process, including *Sustainable Development Strategies: Making a Difference*, 2003, prepared by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, *Coordinating 2003 Departmental Sustainable Development Strategies*, prepared by Natural Resources Canada, and other key federal documents such as Budget 2003 and the September 2002 Speech from the Throne.

What is sustainable development?

Sustainable development means using natural and human resources to achieve social and economic goals without harming the environment upon which current and future generations depend. It requires the ongoing integration of environmental considerations into economic and social decision making.

The most widely used definition of sustainable development is the one established by the World Commission on Environment and Development (the Brundtland Commission) in 1987: "Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own

needs." This is the definition adopted by the Government of Canada, and it is used in the *Auditor General Act* in directing federal departments to develop sustainable development strategies.

It is important to note that this definition of sustainable development is not restricted to environmental considerations. It is also intended to include both social and economic dimensions.

2. The Context for Sustainable Development at the Department of Justice

2.1 Mission and Mandate of the Department of Justice

The Department's Mission is to:

- support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of justice;
- provide high-quality legal services and counsel to the government and to client departments and agencies; and
- promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

The Department of Justice has a dual mandate that derives from the dual role of the Minister of Justice, who is also the Attorney General of Canada.

In support of the Minister of Justice, the Department takes the lead on policy and program issues in those areas of law for which it has direct responsibility. It has lead or shared policy responsibility for such areas as criminal justice, human rights, family and youth law, Aboriginal justice, access to information and privacy, official languages, courts and judges, and private international law.

In support of the Attorney General, the Department protects the interests of the Crown within the framework of existing legislation. As such, the Department provides a full range of legal services to the Government of Canada, including the provision of legal advice, preparation of legal documents, drafting of legislation and regulations, and conduct of litigation. It also prosecutes violations of all federal legislation other than the *Criminal Code* in the provinces and for violations of all federal legislation, including the *Criminal Code*, in the territories.

2.2 The Department's Operating Environment

The Department operates in a highly complex and demanding environment. Most federal departments and agencies have their own legal services unit staffed by lawyers from the Department of Justice. Justice employees play a central role in preparing every bill drafted for Parliament, regardless of the department of origin.

About half of Justice's employees are lawyers. Other employees are experts in a range of fields such as the social sciences and communications, as well as paralegals and support staff. Many employees work outside the national capital in the Department's regional offices and sub-offices. Regional staff provide legal and policy advice to federal departments and agencies, handle most of the federal government's litigation outside the National Capital Region and advise the Minister on regional issues and how best to respond to them.

The effectiveness and sustainability of the justice system is linked to the public's confidence in it and its ability to meet their needs and concerns. Canadians clearly want to have a more active role in developing Canada's justice system and laws. The Department provides information to the public on the workings of the justice system. It also encourages involvement from individuals, communities, non-government organizations and other governments in reforming legislation and administering programs designed to increase access to justice and improve the justice system.

Canadians continue to have high expectations of the Department's role in protecting the safety and security of their communities. As well as supporting the government's ongoing anti-terrorism initiative, the Department maintains its strong commitment to such areas as combating organized crime, programs against child victimization, crime prevention and youth justice.

The growing scale and cost of federal litigation, together with the increasingly complex nature of the advice being requested by client departments, have led the Department to seek ways to help legal services units better integrate policy and legal considerations into the early stages of their work and to better assess and manage legal risk. The Department's prosecution function is also under growing pressure, as a result of a steady increase in the volume and complexity of cases being prosecuted and demands to expand the presence of federal prosecutors in Canada's North. The Department collaborates with other sectors of the criminal justice system to develop more streamlined processes and alternatives to prosecution where appropriate.

The Department is also being called upon to provide leadership on an increasing range of international legal issues, particularly in the fields of environmental, commercial, procedural, family and criminal law. The Canadian Government seeks the Department's expertise both in assessing the impacts of international developments on domestic laws and in drafting international conventions and other instruments.

Given this dynamic environment and its many challenges, the Department is making careful choices in setting its priorities and in ensuring that they align with and support the overall priorities of the government. In keeping with its standing as a departmental priority, the Department of Justice has been working to enhance its governance processes, and will further address this in the following ways:

- The Department of Justice faced an increasingly complex, diverse and litigious environment in the years preceding the 2001-03 Sustainable Development Strategy, while experiencing a rapidly growing workload. In order to respond effectively to these and other challenges, the Department was substantially restructured in 2001. A key component of this reorganization was a streamlining of the senior committee structure. Senior management now includes the DM Team, and

three other key committees: Executive Council, Litigation Committee and Policy Priorities Committee. These changes are expected to contribute to a more effective, efficient and transparent decision-making process, and they complement the Portfolio system that was established in 1995 for the provision of legal services. We will continue to work to ensure that the links and the interdependencies among all of the key components of the Department become stronger, and that information, advice and decision making are shared more and more across the Department. These changes will permit greater coordination of broad, complex files, as well as a more strategic approach to the provision of legal services and the development of public policy, which should lead to stronger management of multi-faceted issues like Sustainable Development.

- In 2003, the President of the Treasury Board introduced the Management Accountability Framework. It is intended to provide public service managers with a clear summary of management expectations within an overall framework for high organizational performance. Along with other federal departments, Justice is in the process of implementing the Framework.

- In 2003, the Department embarked on a mandate review in tandem with the Treasury Board vertical review of the Department. It is expected that both reviews will provide specific guidance on further enhancing governance structure and processes, as well as helping to clearly define our core business and priorities.

- The Department has also been working to better integrate its planning and reporting processes. For example, work has been done over the past year to enhance the level of integration between our strategic and operational planning processes, as well as to improve on our annual planning, priority-setting and reporting mechanisms.

2.3 Situating Sustainable Development Within the Department's Plans and Priorities

The Department's efforts in promoting sustainable development generally, and in developing this Strategy specifically, do not exist in a vacuum. Sustainable development is inextricably linked to a large part of the work carried out by the Department, and this Strategy is intended to be complementary to other plans, priorities and strategies.

The Department's work is generally guided by its five-year Strategic Plan, which was finalized and released in 2001. The Strategic Plan sets out three Strategic Directions for the Department: Serving Canadians; Providing High Value and Making Choices; and Capitalizing on Our Strengths. The Strategic Directions are consistent with, and reflect long-term sustainable development principles for the Department and the government. The linkages between these three Strategic Directions and sustainable development are discussed in the following table.

Linkages Between the Department's Strategic Directions and Sustainable Development	
Strategic Direction	**Link to Sustainable Development**
Serving Canadians. *We will strive to make the justice system relevant, accessible and responsive to the needs of Canadians, and we will provide effective stewardship of that system.*	This strategic direction is in part intended to ensure that the system will be sustainable and that future generations of Canadians will inherit an effective system of justice.
Providing High Value and Making Choices. *In an environment where our workload is increasing and the needs of the government and our clients are changing, we will focus on efficiently and effectively delivering cutting edge leadership and excellence in those areas of law and policy that are integral to the role of government or that are focused on emerging government priorities.*	Focusing our resources and efforts in areas of greatest priority, given the limitations in our resources, is integral to the principles of sustainable development. It will enhance the efficiency of our current resource base without compromising our ability to serve our clients and Canadians the best we possibly can.
Capitalizing on Our Strengths. *We will integrate the law and policy dimensions of our work to better meet the needs of government. We will use our presence across Canada and in all departments and agencies to generate timely and strategic legal service for the government. We will work together, share information and knowledge, and create an enabling work environment.*	Our role as legal advisors to government and our responsibility for justice-related policy puts us in a unique position to support sustainable development priorities of the government. Our legislative and regulatory central agency function also positions us to support SD-related legislative and regulatory initiatives of the government. We strive to integrate the skills and knowledge available throughout the Department, to the advantage of government generally.

In its most recent annual Report on Plans and Priorities, the Department of Justice identified three key priorities for the two-year period 2003-04 to 2004-05:

- **Ensuring safe and secure communities.** The safety and security of communities has been internationally identified as an important component of the social dimension of sustainable development because it is an important determinant of the quality of life for both current and future generations. While the particular threats associated with terrorism and organized crime have the potential to affect a large number of individuals and even whole communities, all forms of crime invariably affect the well-being of society and require clear and unequivocal response from government.

- **Providing accessible and inclusive justice for all Canadians.** The effectiveness and sustainability of our system of justice depends upon its accessibility to all Canadians. Access to justice engenders confidence in the system, which is a critical prerequisite to its long-term sustainability.

- **Providing a focus on governance, by improving the Department's outreach to all Canadians on the justice issues that affect their daily lives.** Our focus on governance issues allows us to ensure that we have the necessary processes and mechanisms in place within the Department to support the long-term sustainability of our legal institutions and our communities.

These priorities reflect the broader, horizon-setting Strategic Directions of the Department. They also underpin the basic principles of sustainable development and have therefore been incorporated into the preparation of this third Sustainable Development Strategy for the Department of Justice.

3. Results from the 2001-2003 Sustainable Development Strategy

This section provides a summary of the Department's results achieved under the 2001-2003 Sustainable Development Strategy. Detailed results achieved for each of the objectives, goals and targets are set out in Appendix 1.

The 2001-2003 Strategy contained three key objectives, 13 goals and 40 targets. In reviewing the results we found that 23 of the 40 targets were achieved, 7 were partially achieved and 10 were not achieved during the period under review.

Objective 1: Support sustainable development across government through the delivery of high-quality legal services and the development of legal infrastructure.

The first objective included five goals.

1.1 Deliver excellent legal support for major sustainable development initiatives

1.2 Develop new and enhanced legal instruments

1.3 Continue to develop capacity to deliver high-quality legal services

1.4 Enhance legal training for clients

1.5 Promote dispute resolution and more efficient litigation

The first two goals under this objective were fully achieved. The Department provided high-quality legal advice and support to a range of federal government initiatives related to sustainable development during the period covered. Strong progress was made in efforts to develop new and enhanced legal instruments in relation to sustainable development. These efforts include support for developing alternatives to traditional regulation through such actions as Litigation Avoidance Measures, also referred to as Instrument Choice, which is one of the six pillars of the Department's Legal Risk Management (LRM) project. Litigation Avoidance Measures encourage departments to look beyond laws as the primary instrument to achieve public policy objectives, and they promote practices that reduce unnecessary litigation.

Less progress was made in relation to goals 1.3 and 1.4, which largely relate to training on issues associated with sustainable development, both internally for Department staff and counsel and externally for clients. Some progress was made in relation to targets to improve information and training on sustainable development issues for legal counsel and to enhance legal work tools. However, targets to increase use of the Sustainable Development Network for legal counsel, as well as the Sustainable Development Intranet site, were not achieved. Progress in these areas has been adversely affected by the lack of a sustainable development coordinator to push this issue to the forefront within the Department.

Strong progress has been made in relation to goal 1.5, promoting dispute resolution and more efficient litigation through the use of alternatives. Dispute resolution alternatives are considered in relation to Aboriginal land claim and self-government agreements and major litigation, including Aboriginal residential school abuse cases.

While the Department recognizes that it has not provided sufficient training specifically on sustainable development, other training in such areas as conflict management and human rights law and the Charter has contributed to sustainable development goals. Furthermore, while not a specific target of the previous Sustainable Development Strategy, the Legal Risk Management (LRM) project, a joint initiative of the Department of Justice and Treasury Board, has gone a long way over the last three years in developing capacity to deliver high-quality legal services (goal 1.3) and more efficient litigation (goal 1.5). The goal of LRM is to develop a sustainable approach to managing legal risks that will protect the interest of the Crown and minimize overall costs. The Department has also set up several Practice Groups over the last few years to deal with developing legal issues, including sustainable development issues. One of these Practice Groups is specific to Environmental Law and is chaired by a lawyer from the legal services unit of the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA). This Practice Group was formed in 2001 and meets several times a year to make presentations to Justice lawyers across the country on a wide variety of environmental issues and to allow them to raise questions and discuss issues that affect them.

Other legal work tools have also been created over the last three years and are having a positive influence on the Department's ability to deliver high-quality legal services. These include legal information technology tools such as Barrister's Briefcase, LIMS – the Legislation Information Management System, and iCase.

Objective 2: Explore the implications of social and cultural factors for sustainable development, in the context of the Justice policy mandate.

The second objective included four goals.

2.1 Promote sustainable development principles through Sustainable Communities Initiatives in Cape Breton and the Annapolis Valley

2.2 Continue to pursue the Aboriginal Justice Strategy in accordance with the principles of developing sustainable communities

2.3 Pursue crime prevention activity that furthers sustainable development principles

2.4 Contribute to interdepartmental research on the links between social cohesion and sustainable development

All four goals under the second objective were achieved. The Department's participation in two Sustainable Communities Initiatives pilot projects in Nova Scotia supported social cohesion and contributed to sustainable development at the community level, especially in relation to crime prevention, restorative justice, and Aboriginal justice.

The Aboriginal Justice Strategy achieved its targets in developing and delivering community-based Aboriginal alternative justice programs and in supporting community capacity building in the administration of justice. An evaluation of the Strategy has shown that the program reduces rates of recidivism, supporting sustainable development principles within Aboriginal communities.

The National Crime Prevention Centre (NCPC) succeeded in developing and implementing community-based solutions to problems that contribute to crime and victimization and in increasing public awareness and support for effective approaches to crime prevention.

Social cohesion was taken into account in interdepartmental research on sustainable development. However, the interdepartmental report on social cohesion did not make clear linkages with sustainable development.

Objective 3: Reduce the direct environmental impact of Justice's physical operations.

The third objective included four goals.

3.1 Stabilize the level of paper use

3.2 Decrease solid waste

3.3 Increase green procurement

3.4 Increase environmental awareness of employees

Success in relation to this objective was mixed, with significant achievements on goals 3.2 and 3.3 and few achievements on goals 3.1 and 3.4.

The goal to stabilize per employee paper consumption at 1999-2000 levels (3.1) was partially achieved. Purchasing records indicate that the amount of paper purchased per employee has decreased from 1.33 boxes of paper per employee in 1999-2000 to 1.00 box of paper per employee in 2002-2003.

Although purchasing records suggest a decrease, this target is considered only partially achieved because the data available reflect only paper purchased directly. The Department cannot say for sure that paper consumption has decreased, because anecdotal evidence suggests that the Department off-loaded some of its printing during the period. Off-site printing (i.e., work contracted to outside printers) in particular is thought to have increased appreciably over the last three years. However, there is no data on this subject.

The Department is working to develop electronic document-management systems and mechanisms to track off-site printing. These will provide fuller information on paper consumption. The Department is also working to develop litigation support software, such as Barrister's Briefcase, and best practices for management of electronic documents. Full deployment of new electronic systems is expected to reduce paper waste and storage requirements.

The Department has achieved goal 3.2 at its Headquarters locations, where 80% of solid waste is now diverted from landfill. However, difficulties remain in quantifying waste diversion in most Government of Canada and private sector lease locations where the Department's waste is incorporated into a building total and recycling may not be provided.

The Department has achieved most of its targets in relation to green procurement. The use of recycled photocopier paper was, however, discontinued due to frequent equipment malfunctions and high cost. Refurbished toner cartridges are being used to the greatest extent possible and 95% of toner cartridges are returned for refurbishment. A continual review process is in place for green procurement options, and 52% of stocked items at Headquarters and 30% at regional stores are now identified as green.

The Department's efforts to increase employees' environmental awareness were not as successful as hoped, due to the lack of a sustainable development coordinator within the Department and the resources required to develop communication and education programs. However, green signage at photocopiers and recycling stations was reviewed and enhanced and Environmental Awareness Week, Clean Air Day and the Commuter Challenge were publicized each year and employee participation was encouraged. Unfortunately, the Department's participation in environmental awareness activities was limited to the National Capital Area prior to 2003; it has now been extended to include all regional offices. Employees were encouraged to participate in various awareness and training activities and prizes were distributed nationally and awarded randomly to those who actively participated in the week's activities. Feedback from our regional offices confirmed a substantial increase in participation. The weekly employee newsletter, *JustInfo*, also included information on sustainable development issues from time to time.

Finally, while this was not a specific goal or target of the previous Strategy, the Department of Justice has worked with Public Works and Government Services Canada (PWGSC) over the last couple of years to establish national office standards that contribute to operational sustainability. In the National Capital Region Headquarters location the Department has put in place a policy requiring the use of environmentally friendly or "green" products that minimize environmental and human impacts.

4. Sustainable Development Vision and Themes for 2004-2006 and Beyond

4.1 The Department's Vision for Sustainable Development

A vision statement reflects the ideals to which an organization strives. It is a long-term guiding principle that supports decision-making. A vision should be concise, yet broad enough in application, so that all parts of the organization can relate their work to a common purpose that ultimately benefits all Canadians.

The Department's long-term Vision for Sustainable Development is:

Our sustainable development vision

Working with our partners, Canada has an accessible, fair and effective system of justice that promotes respect for rights, freedoms and the rule of law, thereby contributing to the well-being of current and future generations of Canadians and their communities.

This Vision for Sustainable Development is not in itself intended to explain the Department's short-term goals and objectives. Its focus on the well-being of Canadians and their communities is intended to reflect the ultimate purpose of the role of government—to improve the well-being of the citizens we serve and the communities in which they live. The justice system is ultimately a community-based entity that includes the courts, law enforcement and legal professionals and all activities of the Department of Justice.

4.2 Translating the Vision into Results

Drawing on its Vision for Sustainable Development, the Department has established two broad themes to direct its efforts over the long term in supporting sustainable development:

1. A sustainable justice system for Canadians and their communities; and
2. Integrating the principles of sustainable development into the Department's ongoing operations.

As such, the Department's Vision for Sustainable Development includes dimensions relative both to the external environment upon which its outputs and activities have an impact ("a sustainable justice system for Canadians and their communities") and to the Department's internal operations ("integrating the principles of sustainable development into the Department's ongoing operations"). The vision itself is intended to extend over a long-term reference horizon of twenty years.

These two broad themes are interrelated. The first theme, relating to the sustainability of the justice system and of our communities, represents a long-term goal that is fundamental to the mandate and mission of the Department of Justice and to a large extent mirrors our Vision for Sustainable Development. The second theme, integrating sustainable development principles into our ongoing operations, represents a shorter-term goal that is expected to contribute to the longer-term sustainability of our justice system and our communities. The distinction between shorter-term and longer-term goals is intended to ensure that the activities we undertake as part of this Strategy are logically connected to the achievement of both short-term and long-term objectives. It will also make it easier to measure progress as the Strategy is implemented. As such, this Strategy has been developed to be more results-based than our previous sustainable development strategies.

Theme 1: A sustainable justice system for Canadians and their communities

Sustainable communities are those that are able to further social, economic and environmental objectives without creating problems for another group, community or generation. The sustainability of our communities will in part depend upon maintaining the safety and security of Canadians and ensuring that our system of justice is accessible and effective, which is relevant to the Department's mandate.

Enhancing the safety and security of Canadians is a key priority for the Department of Justice. In addition to its overall responsibility for the *Criminal Code*, the Department is closely involved in efforts to combat terrorism and organized crime and has responsibility for international criminal justice issues. These efforts, which involve working together with our partners, are intended to enhance the safety and security of Canadians, thereby improving the long-term quality of life in our communities for both current and future generations.

Also central to the Department's mandate is ensuring that Canada has an accessible, fair, efficient and sustainable system of justice. Part of this effort involves working to improve the efficiency and effectiveness of the justice system across all of our communities, which will have long-term implications toward maintaining a sustainable system of justice. Initiatives that will contribute toward ensuring a sustainable system of justice include legislative initiatives and programs. As a broad legislative initiative to support the sustainability of the justice system, *Criminal Code* reform would enhance public protection and streamline the criminal justice system so that scarce resources are used more efficiently.

An effective system of justice not only reacts to actions and events, but also prevents problems and crimes. The Department's delivery of such programs as the Youth Justice Renewal Initiative and the Aboriginal Justice Strategy is therefore an important element toward supporting the long-term sustainability of our system of justice. In addition to contributing toward the reduction of crime in Canadian communities, thereby enhancing

safety and security, a result would be to reduce future caseloads facing the justice system and to enable the system to operate more effectively for those cases that continue to arise.

Ensuring fairness in our system of justice for current and future generations is also an important element for its sustainability. Programs such as the Aboriginal Courtworker Program and the Legal Aid Program are intended to improve access to justice for people with special needs.

As well, the Department is now implementing strategies under the *Official Languages Act* to provide services and support aimed at improving access to the justice system for minority language communities.

We will also continue to work with our partners to streamline the processes involved in family law. Processes such as the Unified Family Courts in several Canadian jurisdictions are expected to make the justice system more efficient by ensuring that only the most difficult cases go to court, while minimizing the potentially negative impact of separation on children.

Our responsibility for public law issues is also relevant to sustainable development. At the World Summit on Sustainable Development in 2002, Prime Minister Jean Chrétien noted "as much as sound environmental practices, peace and security, good governance, respect for human rights and the rule of law are also preconditions for a sustainable future." Particularly relevant is our work in reviewing the *Canadian Human Rights Act*, our responsibility for access to information and privacy law, and our work on biotechnology legislation.

Over the three-year period of the Department's 2004-2006 Sustainable Development Strategy, the Department plans to continue to focus on enhancing the safety and security of Canadians and their communities and to continue taking steps to streamline and improve efficiencies in the justice system. Together, these initiatives are expected to contribute to a sustainable justice system in which current and future generations of Canadians will have confidence.

Theme 2: Integrating the principles of sustainable development into our ongoing operations

The review of our 2001-2003 Sustainable Development Strategy shows that there are considerable opportunities for the Department to more fully integrate sustainable development principles into our operations and decision-making processes. This will allow for a more systematic approach to ensuring that our policies, programs and operations are consistent with and further the Department's sustainable development objectives.

Current opportunities for the Department to integrate sustainable development into its ongoing operations include:

- Ensuring that social, economic and environmental factors are considered in the development of departmental programs, policies and operations. For example, the Department has not yet implemented the *1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals*. We can also ensure that various review committees within the Department, such as the Challenge Team and the Policy Priorities Committee, take sustainable development into consideration.

- Providing direct legal support to departments and agencies where sustainable development is at the core of their mandates, and providing effective legal support for sustainable development initiatives of the federal government, including implementation of the Kyoto protocol.

- Continuing to develop new and enhanced legal work tools and making better use of information technology. Tools such as Barrister's Briefcase (litigation support tool), iCase (Web-based case management system), the Legislation Information Management System –LIMS (provides access to legislation over the Internet) and the Grants and Contributions Information Management System (GCIMS) are improving the Department's information management practices and the efficiency and effectiveness of Justice counsel.

- Redoubling our efforts to implement specific legal training on Sustainable Development, recognizing that the overall function of legal advice to government should take into account social, economic and environmental sustainability principles for the justice system and for society as a whole.

- Continuing to promote the use of dispute resolution as an alternative to the adversarial process in order to enhance the cost-effectiveness of our legal services and the overall sustainability of the justice system.

- Identifying opportunities to minimize the immediate and longer-term impact of our physical operations. This includes such things as reducing energy consumption, purchasing socially and environmentally responsible products, and diverting waste from landfills through the use of recycling and conservation programs.

- Enhancing the Department's governance processes, including implementing the results of the current mandate review and supporting vertical and horizontal reviews, led by Treasury Board.

Long-, mid- and short-term, and from general to specific

The Department's Sustainable Development Vision represents a broad, long-term image of sustainable development in relation to the Department's business. It describes what a sustainable Department of Justice and Canadian justice system might look like 20 years from now, and beyond.

In order to promote its Vision for Sustainable Development, the Department will focus its efforts over the next three years to advance the principles of sustainable development in relation to the following three broad objectives:

Objective 1: To strengthen knowledge and awareness of sustainable development within the Department

Objective 2: To integrate the consideration of sustainable development into the Department's business

Objective 3: To improve the environmental sustainability of our physical operations

Being fairly broad, the objectives are not mutually exclusive. They overlap between themselves and with the Vision to some extent. They may stretch beyond their three-year time frame towards a long-term horizon.

In order to help distinguish between long-term and short-term results, as well as to help establish the link between our activities related to sustainable development and the expected results, a results chain has been

developed. This model provides the overall structure that helps to define the specific actions we can take to bring us closer to attaining our Vision for Sustainable Development.

The Results Chain works its way up from the activities that the Department will undertake in support of sustainable development, to the outputs we expect from our activities. These activities and outputs are then expected to produce immediate, intermediate, and ultimate outcomes in relation to the Department's Sustainable Development Strategy, which are to be guided by our Sustainable Development Vision.

Results Chain for Sustainable Development in the Department of Justice

Vision for Sustainable Development	Working with our partners, Canada has an accessible, fair and effective system of justice that promotes respect for rights, freedoms and the rule of law, thereby contributing to the well-being of current and future generations of Canadians and their communities
Ultimate Outcomes	Sustainable communities A sustainable system of justice
Intermediate Outcomes	Contribution of legal services to the achievement of government-wide sustainable development objectives Policies support an effective and environmentally friendly system of justice Physical operations are environmentally sound
Immediate Outcomes	Increased knowledge and awareness of sustainable development within the Department Sustainable development considerations are better integrated into operations and decision-making processes Employees adopt more environmentally responsible practices
Outputs	Training and information sessions on sustainable development Policies and information materials on sustainable development Updated internal processes
Activities	Training and information dissemination Development of SD-related tools and materials Examine and update internal processes relating to the consideration of sustainable development issues Greening operations

5. Sustainable Development Objectives and Targets

This section provides an overview of each of the Department's three objectives for the 2004-2006 Strategy. Specific information on the objectives, targets and performance indicators for the Department of Justice's Sustainable Development Strategy 2004-2006 is set out in Appendix 2.

Objective 1: To strengthen knowledge and awareness of sustainable development within the Department

The building of sustainable development knowledge among departmental staff through training and disseminating information was included under the Department's Strategy for 2001-2003 and, as such, represents an extension of that part of our previous Strategy.

As reported under Section 3, above, while some progress was achieved in this area, most of our commitments remain outstanding. Further progress in implementing the Department's SDS 2001 would likely have been achieved if the concept of sustainable development and its implications had been better understood. The concept of sustainable development remains somewhat misunderstood by a substantial cross-section of departmental staff.

Building knowledge and awareness will help officers and managers of the Department to consider matters through a sustainable development lens when developing policy or delivering legal advice and other services. It will also help to properly position sustainable development within departmental business priorities, and to foster green behaviour in relation to the Department's physical operations.

Knowledge and awareness of sustainable development can be built through the development and dissemination of information in multiple formats, such as electronic communications; posting information on Web sites; and printed material. It can also be achieved through the provision of training to departmental personnel and clients.

Knowledge and awareness of sustainable development is a critical "first step" in achieving progress towards the Department's broader sustainable development objectives.

Strengthening knowledge and awareness of sustainable development will therefore, remain an objective under the Department's SDS 2004-2006. However, we have sought to eliminate the overlap among its elements.

The first of two targets under this objective consists of developing and delivering training and information sessions on sustainable development issues. To that end, training on the *1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* will be developed and delivered to departmental employees responsible for implementing the Directive. As well, training and information sessions on sustainable development issues will be provided through activities such as addresses by guest speakers and informal lunchtime discussions. Some training and information sessions will provide a general introduction and overview on the concept of sustainable development and related federal government activities. Others will focus on, for example, alternatives to legislative or regulatory approaches to policy implementation. A sustainable development component will also be added to Justice's "Legal Awareness" client training program.

The second target under Objective 1 is to communicate information on sustainable development issues to all employees. This will be achieved by communicating such information to all employees at least four times per year. The Department's Sustainable Development Intranet site will be updated and enhanced on a regular basis in order to provide current and useful information. Information and status updates on research and interdepartmental efforts in relation to sustainable development will be disseminated widely within the Department.

Objective 2: To integrate the consideration of sustainable development into the Department's business

The consideration of sustainable development will be integrated into the Department's business by improving upon departmental activities and instruments that are specifically meant to facilitate the achievement of sustainable development objectives. Examples of such activities and instruments include the implementation of the *1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals*; research, policy and program development regarding sustainable development; and development and implementation of a legal issues checklist.

The SDS 2001-2003 raised several of these issues including training and the development of sustainable development checklists. Two targets are set under this objective for the 2004-2006 SDS:

- Consider departmental policies and services through a sustainable development lens; and

- Ensure that the Sustainable Development Strategy is addressed as a priority within the Department.

Consideration of the Department's policies and services through a sustainable development lens will involve, for instance, completing the development and implementation of a sustainable development legal issues checklist, which began under the Department's previous Strategy.

The Department will also take measures to implement the *1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals*. In particular, we will

develop a toolkit, including guidelines on how to conduct a preliminary environmental scan and, where necessary, a more detailed analysis of environmental effects of departmental policy, plan and program proposals. Policy developed by the Department of Justice is generally focused on social issues: it has in the past tended to afford less consideration to possible environmental considerations, which have been generally quite limited. The Cabinet directive is one of several tools the Department can use to ensure that potential environmental implications – the least considered of the three legs of sustainable development when it comes to Justice activities – are systematically considered, and that a potential loophole is thus eliminated.

We will also develop baseline indicators on the sustainability of the justice system to facilitate ongoing measurement of our progress in advancing the longer-term expected results of this Strategy.

In order to ensure that the Sustainable Development Strategy is addressed as a priority within the Department, we will include and list sustainable development as a departmental priority within our strategic documents and it will be included as a recurrent agenda item at important departmental committee meetings. The Department will name a sustainable development champion and a coordinator in 2004. The champion will be a senior executive responsible for advocating sustainable development issues within the Department. The coordinator will chair an ongoing working group on Sustainable Development, which will be responsible for developing and implementing an action plan for the Strategy in 2004 and coordinating departmental responses to Environmental Petitions.

Objective 3: To improve the environmental sustainability of our physical operations

The "greening" of the physical operations of the Department is probably the most obvious and best understood element of sustainable development in relation to the Department's business. Simply put, it answers the question: What are the environmental implications of Justice's physical activities?

Greening departmental physical operations has been an aim of the previous two strategies. The physical operations include managing the offices and buildings housing Justice personnel and the related procurement and maintenance and managing the procurement of office equipment and supplies as well as the disposal of waste generated by the Department's activities.

The Department has two types of office arrangements: "corporate" Justice offices and about 45 "co-located" Justice offices, which are situated within client departments. Justice's commitments for greening physical operations under this Strategy focus on its "corporate" offices, since client departments normally manage greening for co-located arrangements. The Department's corporate offices are situated in 40 buildings across Canada. Expansion of 16% per annum over the last five years has moved Justice from the 20th largest PWGSC tenant nationally in 1998 to the 11th in 2002 and to the 5th largest tenant in the National Capital Region. Thus, the significance of our "ecological footprint" has increased and will continue to do so. About 45% of Justice floor space is in Crown-owned buildings, and the other 55% is in space leased from the private sector by Public Works and Government Services Canada (PWGSC) on behalf of Justice.

The Department can make a significant contribution to sustainable environmental operations by ensuring sustainable design of the office spaces that it occupies. To this end, the Department will continue its work with PWGSC to establish national office standards that contribute to operational sustainability by taking a long-term approach to decision making and avoiding waste where possible.

The sustainable management of buildings involves management of renovation and demolition projects and related procurement as well as building and grounds maintenance. It involves efforts to reduce the direct and indirect consumption of energy and the use of environmentally damaging products and practices. At Justice Headquarters, the Department has put in place a policy requiring the use of environmentally friendly or "green" cleaning products, which minimize both environmental and human impacts.

Improving waste-management practices aims to divert waste from landfills through the use of conservation and recycling programs. Paper use, most notably the use of letterhead, printing and photocopying operations, falls within this area. Since 2001, the Department's paper consumption has increased appreciably. Areas of intervention to reduce dependencies on paper include printing on both sides and moving to new technologies and business practices to manage our legal business. The inclusion of contaminants in recycled materials continues to decrease the effectiveness of our recycling programs and requires improved employee education. The current paper recycling program, our participation in the Computers for Schools program, and the direction of used office equipment and furnishings to Crown Assets for disposal have minimized our operational impact during a period of expansion, and all should continue to serve the Department well.

Greening the procurement of office equipment, furniture and supplies has implications for the type of equipment and supplies purchased, and ultimately requires the establishment of policies and procedures to ensure consideration of the social and environmental impacts of production, use and disposal. The goal should not be simply to buy recycled products such as paper and toner cartridges, but to expand the product areas where environmental and sustainability factors are weighed to ensure that socially and environmentally responsible products are purchased.

As discussed above in section 3, greening the Department's physical operations was one of the three main goals under the 2001 Strategy. The mixed results achieved during the 2001-2003 period point to a need to renew efforts and adjust targets.

Three departmental targets for 2004-2006 are set under Objective 3. The targets are intended to reflect more closely the Department's operations, while posing a challenge to improve performance. The targets are:

- to establish national office space standards that reflect the principles of sustainable design and improve the sustainable management of the Department's offices;
- to improve conservation and waste-management practices; and
- to increase green procurement nationally.

Sustainable design of the Department's offices will minimize environmental impact on both the environment and our employees. The Department will continue its work with PWGSC to establish national office standards by January 2005 that will, as far as possible, minimize the space required to house its operations and that will consider health and well-being, the use of site resources, energy

reduction and selection, materials and building water use and waste reduction; and encourage the sharing of services such as meeting rooms, storage space, library and mail and reception operations, to benefit from economies of scale. These standards will be incorporated into a Master Occupancy Agreement setting out the roles and responsibilities of both PWGSC and Justice, to be signed at the Deputy Minister level by September 2005.

Improving conservation and waste-management practices will be achieved by putting in place, nationally, mechanisms to collect meaningful data on procurement and consumption, including printing and copying done by external providers. The Department will also endeavour to stabilize internal paper use at the 2002-2003 level by December 2005 and minimize additional file-storage requirements through the development and deployment of electronic document management systems, such as Barrister's Briefcase. We will also examine opportunities to encourage the greater use of electronic disclosure in federal courts, thereby reducing paper consumption.

In addition, the Department will increase the amount of waste that its Headquarters diverts from landfills from 80% to 85% by December 31, 2006, while continuing to encourage and support waste-diversion efforts at other sites. Sites where Justice-specific audits can be implemented to track particular products such as paper will also be identified, and audit processes will be put in place. The Department will also explore options for technology intervention at the desktop that will encourage reduced paper use, such as implementing duplex default printer settings.

Purchasing must be viewed as an integral part of the Department's solid waste management plan and, as such, procurement policy should match the Department's overall sustainable development goals. The Department will increase its green procurement nationally by: developing a green procurement policy and detailed guide to help employees identify and purchase environmentally friendly and environmentally preferred products by December 2005; continuing to require training in green procurement for all holders of departmental acquisition cards; continuing to evaluate the number and quantity of items stocked in departmental stores and putting in place processes that will improve capacity for "just in time ordering"; and considering, whenever possible, the life-cycle cost of a product, especially a major purchase. The Department will attempt to find a solution by the end of 2006 to the technical problems that caused it to discontinue the use of recycled photocopier paper and resume doing so. It will increase the proportion of stocked items at Headquarters identified as "green" from 52% to 65% by the end of 2006, and increase the average in regional stores from 30% to 50%.

6. Implementation of the Strategy

The implementation of this third Sustainable Development Strategy will begin with the identification of a Sustainable Development Coordinator for the Department of Justice. The Coordinator will have overall responsibility for coordinating the Department-wide implementation of this Strategy.

Supporting the work of the Coordinator will be the Sustainable Development Working Group, which includes broad representation from across the Department. The Working Group will include representation from those areas of the Department to be responsible for implementing the specific components of the Sustainable Development Strategy.

The first task of the Coordinator and the Working Group will be to develop a departmental Implementation Plan for the Strategy. The Implementation Plan will identify specific responsibility areas within the Department for meeting the commitments and targets established in this Strategy. Timelines will also be set out in the Plan. The Implementation Plan will be approved by senior management.

Essential to the successful implementation of this Sustainable Development Strategy will be the ongoing measurement of progress. The Implementation Plan will therefore also include a specific performance-measurement strategy that will allow us to measure and report on progress on a regular basis, including provision for the development of a baseline.

An integral part of implementing this Strategy will also be to work with our partners in advancing the sustainable development agenda across the federal government. For example, the Department of Justice is an active participant in "Sustainable Federal House in Order," an interdepartmental initiative designed to identify and coordinate opportunities to advance the federal commitment to be a leader in sustainable development. "Sustainable Federal House in Order" oversees the Sustainable Development in Government Operations (SDGO) and Federal House in Order (FHIO) initiatives. Our organization is working together with other "Sustainable Federal House in Order" departments and agencies to adopt common measurement and reporting methods.

Appendix 1

Results Achieved Under The 2001-2003 Sustainable Development Strategy

Objective 1: Support sustainable development across government through the delivery of high-quality legal services and the development of legal infrastructure

TARGET	RESULTS ACHIEVED
Goal 1.1: Deliver excellent legal support for major sustainable development initiatives	
Excellent legal support for major sustainable development issues across the government	Achieved. The Department of Justice provided high-quality legal advice and support for numerous major sustainable development initiatives across the government during the period covered by the 2001-2003 Sustainable Development Strategy. Advice and support have been provided to: • client departments in making policies, drafting legislation, developing funding agreements, and assessing legal risks; • Canadian delegations to international meetings such as the World Summit on Sustainable Development; and • those developing numerous international agreements with sustainable development impacts, including trade agreements and international cooperation agreements.
Goal 1.2: Develop new and enhanced legal instruments	
Excellent legal support for developing and implementing legislation and regulations respecting sustainable development	Achieved. Justice provided high-quality legal advice and support in the development and implementation of legislation and regulations respecting sustainable development, including: • Bill C-9, *Amendments to the Canadian Environmental Assessment Act;* • Bill C-42, *Antarctic Environmental Act;* • Bill C-5, *Species at Risk Act;* • new legislation and regulations to implement the Kyoto Protocol in Canada; and • the review of the *Canadian Environmental Protection Act.*

TARGET	RESULTS ACHIEVED
Excellent legal support for developing alternatives to traditional regulation	Achieved. As part of the Department's Legal Risk Management (LRM) project, efforts are being made to develop Litigation Avoidance Measures. These efforts, also known within the Department as Instrument Choice, involve Justice legal personnel working with client departments to develop alternatives to traditional regulation. Examples include the work done on the Health Protection Legislative Renewal project as well as the leading role that Justice counsel played in the resolution of land claims and self-government agreements with Aboriginal groups in Canada.
Greater accessibility of federal legislation	Achieved. Use of the Internet under the Legal Information Management System (LIMS) project is making federal legislation more accessible to Parliament, government and the public. Considerable effort was also made to ensure that new or revised acts and regulations were drafted in plain language and that new federal laws were harmonized with the civil law of the Province of Québec.
Goal 1.3: Continue to develop capacity to deliver high-quality legal services	
Information and training for legal counsel All training materials posted on Justice's Intranet site	Not achieved. Not all training materials have been posted to Justice's Intranet site. However, the Justice employee site, JUSnet, was redesigned and now offers legal counsel improved access to corporate services and information.
Internal training sessions offered on all new sustainable development legislation and significant legal developments within six months	Achieved. The Environmental Law Practice Group meets several times a year to provide Justice lawyers across the country with presentations on a wide variety of environmental issues and to allow them to raise questions and discuss issues with which they are involved. Monthly Departmental Legal Services Unit (DLSU) meetings also include presentations on sustainable development issues such as environmental law and dispute resolution mechanisms.

TARGET	RESULTS ACHIEVED
Internal training sessions offered on the *Canadian Environmental Assessment Act* at least once per year	Achieved. The legal services unit for the Canadian Environmental Assessment Agency has provided training sessions on the *Canadian Environmental Assessment Act* to Justice lawyers at least once per year.
Networking of legal counsel Annual increase in use of the Sustainable Development Network	Not achieved. The Sustainable Development Network did not have the support required to maintain it. A SD coordinator would have been better positioned to maintain this Network.
Annual use of the Sustainable Development Network for feedback on implementation of this Strategy	Not achieved. Activities of this nature require that someone be tasked with the job to ensure that it is accomplished, such as a sustainable development coordinator.
Annual increase of 25% in the material on Justice's internal Sustainable Development Intranet site	Not achieved. The Sustainable Development site was not maintained or updated.
Annual increase in the use of the Intranet site	Not achieved. The site is out of date and thus not relevant.
Legal work tools Annual enhancements to the checklist on sustainable development legal issues	Not achieved. A checklist on sustainable development legal issues was not distributed.
Annual enhancements to standard environmental assessment clauses for contribution agreements	Achieved. A set of model environmental assessment clauses was developed in 2002 and circulated within the Department. DLSUs also review and enhance the environmental-assessment clauses that are regularly included in contracts and contribution agreements for projects that could trigger the requirement for assessments.

TARGET	RESULTS ACHIEVED
Enhancements to the standard environmental property law clauses by 2003	Partially achieved. The precedential environmental clauses that were distributed in 1995 and 1999 have been reviewed Department-wide and determined to be current, practical and in use by property law legal advisors. The Civil Law (Québec) portion of this material has been updated and amended. Additional common law precedents have been identified but not added, due to funding and distribution issues.
Goal 1.4: Enhance Legal Training for Clients	
Add sustainable development material to relevant modules of Justice's Legal Awareness client training program	Partially achieved. Justice provides legal training to its clients as a "preventative law" activity. Some DLSUs and regional office training has been provided to clients in areas such as legal risk management, human rights, alternative dispute resolution, environmental law and contract law. Unfortunately, information is unavailable on the number of modules that have been updated.
Post all client training materials on Justice's Sustainable Development Intranet site	Not achieved. Client training materials have not been posted to Justice's Sustainable Development Intranet site.
Goal 1.5: Promote dispute resolution and more efficient litigation	
Contribution to increased dispute resolution awareness and activity across the federal government through Justice's Dispute Resolution Services	Achieved. Dispute Resolution (DR) Services works closely with counsel from across the Department to raise awareness of DR alternatives. DR alternatives are considered in relation to Aboriginal land claims and self-government agreements and major litigation, including cases of alleged abuse in residential schools. Justice promotes the use of alternative dispute resolution approaches with client departments in managing legal risks. One example of this is the novel dispute resolution initiative used by the DLSU for the Income Security Programs of Human Resources Development Canada to

TARGET	RESULTS ACHIEVED
	address a backlog of over 2000 Canada Pension Plan disability cases awaiting hearing before the Pension Appeals Board. This initiative: • virtually eliminated the former backlog; • resulted in improved and timely client service for these appellants; and • saved approximately 14 weeks of hearings before the Board, including the associated travel and accommodation costs.
Action to manage civil litigation and prosecutions more strategically, in conjunction with Treasury Board and other departments	Achieved. The Legal Risk Management project, a joint initiative of the Department of Justice and Treasury Board, was launched in early 2000 to put in place a comprehensive, government-wide approach to avoid or manage litigation. As a result litigation is now being managed more strategically within departments in conjunction with DLSUs. Several legal practice groups have also been established in the past few years to provide Justice lawyers with further opportunities to share information and address legal issues across departments. Horizontal management of litigation files involving more than one department ensures proper consultation, effective management and consistent instructions to the litigators.

Objective 2: Explore the implications of social and cultural factors for sustainable development, in the context of the Justice policy mandate

TARGET	RESULTS ACHIEVED
Goal 2.1: Promote sustainable development principles through Sustainable Communities Initiatives in Cape Breton and the Annapolis Valley	
Development and application of genuine progress indicators for use in establishing goals and measuring progress	Achieved. Genuine progress indicators of community safety have been piloted and evaluated in both locations and indicators are being used to monitor improvements in government community collaboration. Work is also under way to develop a common set of sustainability indictors for use across the province of Nova Scotia.
Piloting new forms of governance aligning social, economic and environmental interests and combining the strengths and resources of the public, private and voluntary sectors	Achieved. The Sustainable Communities Initiatives (SCI) have succeeded in engaging the public, private and voluntary sectors to ensure that sustainability issues are identified and addressed using a sustainability lens to integrate social, economic and environmental perspectives and interests. Municipalities in the Annapolis Valley have adopted the sustainability principles developed within the SCI, and the 2003-04 SCI business plan has been approved by social, economic and environmental agencies of both the federal and provincial governments.
The advancement of collaborative decision making and alternative dispute resolution techniques	Achieved. Two training and awareness sessions have been held within each partner site area, and over a dozen sessions have been held within departments. Awareness presentations have been made to diverse audiences at several provincial, regional and national conferences.
The advancement of the precautionary principle through measures such as crime prevention, pollution prevention, health promotion and nature conservation	Achieved. Key sustainability issues have been identified through the assembly and analysis of existing data studies and plans and major evidence-based preventative initiatives are under way in each location.

TARGET	RESULTS ACHIEVED
Goal 2.2: Continue to pursue the Aboriginal Justice Strategy in accordance with the principles of developing sustainable communities	
Develop and deliver community-based Aboriginal alternative justice programs	Achieved. The Aboriginal Justice Directorate, in partnership with provincial and territorial governments, has put in place 88 community-based program agreements, serving over 280 Aboriginal communities. A previous evaluation showed that this program supports sustainable development principles by reducing rates of recidivism within Aboriginal communities.
Develop a national network of experts to promote change in the mainstream justice system through the Aboriginal Justice Learning Network	Achieved. The Aboriginal Justice Learning Network is a broad-based voluntary organization of Aboriginal community members and justice representatives who share a commitment to improving the administration of justice for Aboriginal people and communities. The Network offers free resources, publications and videos on aspects of Aboriginal justice and community-based programs.
Fund community capacity building in the administration of justice	Achieved. A training and development component was added to the renewed Aboriginal Justice Strategy in April 2002 to support capacity building of stakeholders involved in Aboriginal justice. This component provided funding to 28 agreements across the country over the first year. A self-government capacity building fund was also included in the renewed Strategy to support projects and the development of resource material to support local administration and enforcement of Aboriginal laws.
Continue to develop a policy framework for self-government negotiations on the administration of justice	Achieved Legal counsel continue to develop policies in response to issues arising during the negotiation of the administration-of-justice provisions in self-government agreements.

TARGET	RESULTS ACHIEVED
Goal 2.3: Pursue crime prevention activity that furthers sustainable development principles	
Integrated action of key partners in reducing crime and victimization	Achieved. The National Crime Prevention Centre (NCPC) was expanded in 2002. Committees and working groups are coordinated through the NCPC at the federal, provincial and municipal government level. The private sector continues to coordinate efforts with NCPC via the Business Network on Crime Prevention made up of representatives from Canadian business associations. A Project Impact Study in 2002 reported that more than half of the projects continued their activities after Community Mobilization Program funding ceased with public and private sector partners' support. In the same study, 95% of sponsors reported they would pursue crime prevention partnerships in the future.
Development and implementation of community-based solutions to problems that contribute to crime and victimization	Achieved. • Funding committed to projects under the Community Mobilization Program has increased by 12% over 2001-02 levels. • Project sponsors reported decreases in crime and victimization in specific projects. • Project evaluations, internal studies, etc. also reported decreased risk factors and increased protective factors in specific projects.
Increased public awareness and support for effective approaches to crime prevention	Achieved. The NCPC has noted: • broader participation of stakeholder groups (i.e., schools, health officials, private sector, police) in projects and initiatives; • increased numbers of letters of interest and project proposals more adequately reflecting the complexity of crime prevention through social development models; • media coverage of crime prevention through social development has increased by 63%; • enquiries to NCPC on the issue of bullying have increased by 30%; and • NCPC Web site traffic has increased by 24%.

TARGET	RESULTS ACHIEVED
Goal 2.4: Contribute to interdepartmental research on the links between social cohesion and sustainable development	
Social cohesion taken into account in interdepartmental research on sustainable development	Achieved. Interdepartmental policy research has added to the body of knowledge and experience governing both social inclusion and the role of the social sector in sustainable development. The Department, in collaboration with the interdepartmental Policy Research Initiative, also developed a research report on social cohesion.

Objective 3: Reduce the direct environmental impact of Justice's physical operations

TARGET	RESULTS ACHIEVED
Goal 3.1: Stabilize the level of paper use	
Stabilize paper use at the 1999-2000 level by December 2002	Partially achieved. Purchasing records indicate that the amount of paper purchased per employee decreased from 1.33 boxes of paper per employee in 1999-2000 to 1.00 box of paper per employee in 2002-2003. Although purchasing records suggest a decrease, this target is considered only partially achieved because the data available reflect only paper purchased directly. The Department cannot say for sure that paper consumption has decreased because anecdotal evidence suggests that the Department has off-loaded some of its printing during the period. Off-site printing (i.e., work contracted to outside printers) in particular is thought to have increased appreciably over the last three years. However, data on this have not been collected. The Department is working to develop electronic document-management systems and mechanisms to track off-site printing. These will provide fuller information on paper consumption.
Goal 3.2: Decrease solid waste	
By March 31, 2004, divert from landfills 76% of total solid waste produced nationally	Partially achieved. While we are unable to quantify diversion at leased private sector sites, we are able to report on progress at Justice Headquarters locations, which account for approximately 50% of our employee base and now divert 80% of waste from landfill. The Department also participates nationally in the Computers for Schools Program as a first option for disposal. Difficulties remain in quantifying waste diversion in most Government of Canada and private sector lease locations where the Department's waste is incorporated into a building total and recycling may not be provided.

TARGET	RESULTS ACHIEVED
Goal 3.3: Increase green procurement	
Ensure that all purchases nationally of paper, paper dividers and file folders are recycled/post-consumer material by the end of 2001	Partially achieved. All Kraft envelopes, letterhead, forms, folders, file hangers, bubble and interoffice envelopes, coloured bond, figuring pads, etc. are recycled / post-consumer material. Pilot attempts were made to use recycled photocopier paper but, due to frequent malfunctions in equipment and higher cost, a decision was taken to return to premium paper.
Ensure that all purchases of toner cartridges are recycled cartridges by the end of 2001, to the extent feasible in each geographic location	Partially achieved. Information is not available on the proportion of refurbished toner cartridges purchased nationally. However, when refurbished toners are available for a product, departmental policy is to order them. As well, 95% of toners used are being returned for refurbishment.
Review green procurement options for other high-volume items every six months	Achieved. A continual review process is in place to ensure that the Department is buying green whenever possible. This has resulted in: • 56 of the 108 stocked items at Headquarters being identified as green and an average of 30% of those in regional stores; • all individuals who hold departmental acquisition cards being required to attend green procurement training prior to the card being issued since November 2001; and • personnel with purchasing authority being placed on an internal distribution list and receiving information on environmentally friendly products.
Goal 3.4 : Increase environmental awareness of employees	
Communications Make annual enhancements to signage on greening at photocopiers, recycling stations, etc.	Achieved. Signage reviewed and enhanced, where required.

TARGET	RESULTS ACHIEVED
Send electronic communication to all employees on sustainable development issues at least four times per year	Not achieved. The lack of a SD coordinator resulted in this activity not being achieved. That said, the Communications Branch has supported employee awareness of the Sustainable Development Strategy through articles and progress reports in the Department's weekly employee newsletter, *JustInfo*.
Distribute general awareness materials in all buildings, nationally, at least four times per year	Partially achieved. Environmental Awareness Week, Clean Air Day and the Commuter Challenge were publicized each year, and employee participation was encouraged. The Department's participation in environmental awareness activities was limited to the National Capital Region prior to 2003. This year, it was extended to include all regional offices. Employees were encouraged to participate in various awareness and training activities, and prizes were distributed nationally and awarded randomly to those who actively participated in the week's activities. Feedback from our regional offices confirmed a substantial increase in participation.
Create Environmental Leadership Program by December 2001	Not achieved.
Create Rewards and Recognition Program by December 2001	Not achieved.

Appendix 2

Objectives, Targets and Performance Indicators 2004-2006

Theme 1 - A sustainable justice system for Canadians and their communities

Theme 2 - Integrating the principles of sustainable development into the Department's operations

Objectives	Targets	Performance Indicators
Objective 1: To strengthen knowledge and awareness of sustainable development within the Department	Develop and deliver training and information sessions on sustainable development issues.	Training on the 1999 *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* developed and delivered to departmental employees responsible for implementing the Directive.
		Training and information sessions on SD issues provided to Justice employees through activities such as addresses by guest speakers and lunchtime discussions.
		SD component added to Justice's Legal Awareness client training program.
	Communicate information on sustainable development issues to all employees.	Information on sustainable development issues communicated to all employees at least four times per year.
		Regular updates and enhancements to the Department's Sustainable Development Intranet site to provide current and useful information on sustainable development issues.
		Information and status updates on research and interdepartmental efforts in relation to SD disseminated widely within the Department.
Objective 2: To integrate the consideration of sustainable development into the Department's business	Consider departmental policies and services through a sustainable development lens.	Development and implementation of a sustainable development legal issues checklist.
		Implementation of the *1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* by the Department.
		Baseline indicators established on the sustainability of the justice system to facilitate ongoing measurement.

Objectives	Targets	Performance Indicators
	Ensure that the Sustainable Development Strategy is addressed as a priority within the Department.	SD listed as a departmental priority.
		Departmental SD champion and coordinator named in 2004.
		Implementation plan for the SDS developed and approved by June 30, 2004.
		SD is included as a recurrent agenda item at important departmental committee meetings.
Objective 3: To improve the environmental sustainability of our physical operations	Establish national office space standards that reflect the principles of sustainable design and improve the sustainable management of the Department's offices.	National office space standards established by January 2005.
		National office space standards incorporated into a signed Master Occupancy Agreement with PWGSC by September 2005.
	Improve conservation and waste management practices.	Mechanisms put in place nationally to collect meaningful data on procurement and consumption.
		Paper use stabilized at the 2002-2003 level by December 2005
		Amount of waste diverted from landfills increased from 80% to 85% at HQs by December 31, 2006.
		Audit process in place in non-headquarters locations to track waste-diversion efforts for particular products, such as paper.
		Quantifiable reduction in energy consumption, where measurement is possible.
	Increase green procurement nationally.	Development of a green procurement policy and guide by December 2005.
		Increase in the proportion of stocked items at HQ identified as "green" from 52% to 65% by the end of 2006 and in the average in regional stores from 30% to 50%.

Appendix 2

Objectives, Targets and Performance Indicators 2004-2006

Theme 1 - A sustainable justice system for Canadians and their communities

Theme 2 - Integrating the principles of sustainable development into the Department's operations

Objectives	Targets	Performance Indicators
Objective 1: To strengthen knowledge and awareness of sustainable development within the Department	Develop and deliver training and information sessions on sustainable development issues.	Training on the 1999 *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* developed and delivered to departmental employees responsible for implementing the Directive.
		Training and information sessions on SD issues provided to Justice employees through activities such as addresses by guest speakers and lunchtime discussions.
		SD component added to Justice's Legal Awareness client training program.
	Communicate information on sustainable development issues to all employees.	Information on sustainable development issues communicated to all employees at least four times per year.
		Regular updates and enhancements to the Department's Sustainable Development intranet site to provide current and useful information on sustainable development issues.
		Information and status updates on research and interdepartmental efforts in relation to SD disseminated widely within the Department.
Objective 2: To integrate the consideration of sustainable development into the Department's business	Consider departmental policies and services through a sustainable development lens.	Development and implementation of a sustainable development legal issues checklist.
		Implementation of the *1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* by the Department.
		Baseline indicators established on the sustainability of the justice system to facilitate ongoing measurement.

Objectives	Targets	Performance Indicators
	Ensure that the Sustainable Development Strategy is addressed as a priority within the Department.	SD listed as a departmental priority.
		Departmental SD champion and coordinator named in 2004.
		Implementation plan for the SDS developed and approved by June 30, 2004.
		SD is included as a recurrent agenda item at important departmental committee meetings.
Objective 3: To improve the environmental sustainability of our physical operations	Establish national office space standards that reflect the principles of sustainable design and improve the sustainable management of the Department's offices.	National office space standards established by January 2005.
		National office space standards incorporated into a signed Master Occupancy Agreement with PWGSC by September 2005.
	Improve conservation and waste management practices.	Mechanisms put in place nationally to collect measurement data on procurement and consumption.
		Paper use stabilized at the 2002–2003 level by December 2005.
		Amount of waste diverted from landfills increased from 80% to 85% at HQs by December 31, 2006.
		Audit process in place in most headquarters locations to track waste diversion efforts for particular products, such as paper.
		Quantifiable reduction in energy consumption, where measurement is possible.
	Increase green procurement nationally.	Development of a green procurement policy and guide by December 2005.
		Increase in the proportion of stocked items at HQ identified as "green" from 52% to 65% by the end of 2006 and in the average in regional stores from 30% to 50%.

Ministère de la Justice Canada | Department of Justice Canada

Stratégie de développement durable 2004-2006

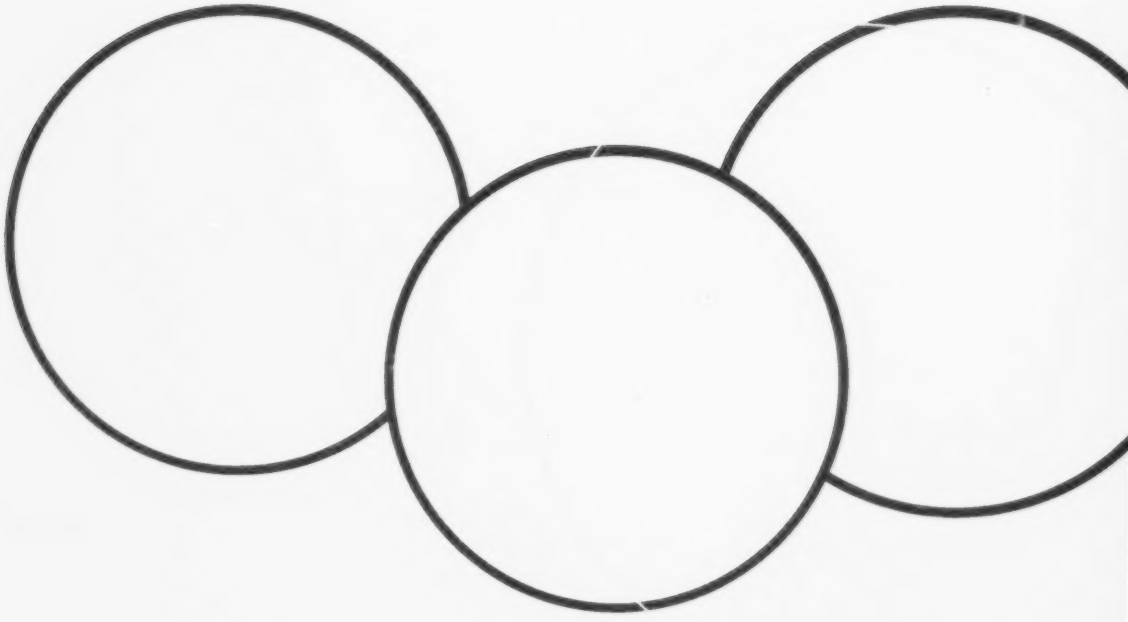

www.canada.justice.gc.ca

Canada

Stratégie de développement durable 2004-2006

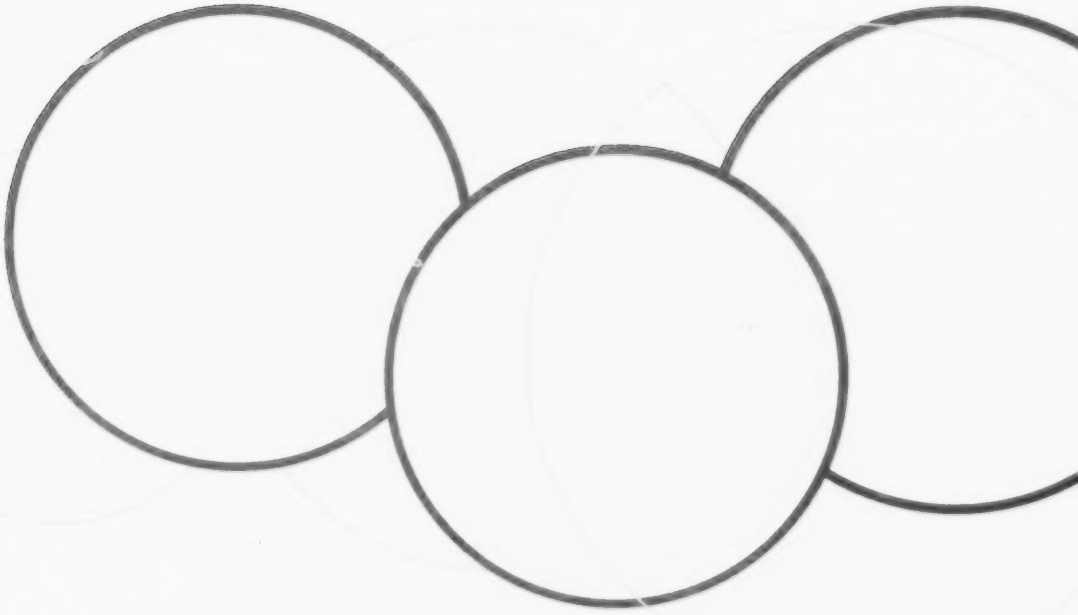

www.canada.justice.gc.ca

Canada

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Canada. Ministère de la Justice

Stratégie de développement durable, 2004-2006 / Ministère de la Justice Canada.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
ISBN 0-662-67875-3
N° de cat. J2-146/2004

1. Canada. Ministère de la Justice. 2. Justice--Administration--
Canada. 3. Développement durable--Politique gouvernementale--Canada.
4. Environnement--Politique gouvernementale--Canada. I. Titre. II. Titre: Sustainable development strategy, 2004-2006.

HC120.E5C32 200 353.4'0971 C2004-900121-3F

Publié sous l'autorité du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Gouvernement du Canada

par la

Direction des communications
Ministère de la Justice du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
www.canada.justice.gc.ca

© Sa majesté la Reine du chef du Canada
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2004

Message du Ministre

Je suis heureux de vous présenter la troisième stratégie de développement durable du ministère de la Justice.

Le développement durable consiste à prendre des décisions qui tiennent compte de façon équilibrée des préoccupations sociales, économiques et écologiques. La capacité des administrations et des Canadiennes et Canadiens de trouver le juste équilibre entre ces trois intérêts, qui se font souvent concurrence, aura une incidence importante sur le bien-être des générations actuelles et futures et de leurs collectivités.

Nos efforts en vue de trouver le meilleur équilibre sont axés sur la nécessité d'établir un système de justice équitable, efficace et accessible à tous, qui encourage le respect des droits et libertés et de la primauté du droit. Le ministère de la Justice poursuivra ses efforts, dans le cadre de cette troisième stratégie de développement durable, en vue de maintenir la sécurité des Canadiennes et Canadiens et de garantir le meilleur système de justice possible. Nous allons également travailler à intégrer davantage les principes du développement durable à nos activités permanentes et à nos mécanismes de prise de décision.

Pour préparer cette troisième stratégie, le ministère de la Justice a mis à profit l'expérience acquise lors des deux premières stratégies ainsi que les conseils du commissaire à l'environnement et au développement durable, publiés dans des documents comme *Les stratégies de développement durable - des résultats positifs à obtenir*. Cette nouvelle stratégie clarifie le lien entre le développement durable et les autres plans, priorités et stratégies du ministère de la Justice.

Le ministère de la Justice continuera de travailler, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires faisant partie du système de justice, afin que les Canadiennes et Canadiens, ainsi que leurs communautés, puissent bénéficier d'un avenir stable.

Le ministre de la Justice et
procureur général du Canada,

Irwin Cotler

Avant-propos

Le développement durable est un des objectifs politiques du Canada depuis les années 1980. En 1992, le Canada a participé activement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) à Rio de Janeiro. Cette rencontre de 178 nations a mené à la recommandation voulant que tous les pays établissent des stratégies de développement durable.

En 1995, le gouvernement fédéral a modifié la *Loi sur le vérificateur général* afin d'obliger 25 ministères fédéraux à élaborer des stratégies de développement durable, à les présenter à la Chambre des communes, puis à les mettre à jour tous les trois ans. Ces modifications apportées à la loi ont, en outre, établi le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable. Le commissaire a la responsabilité de surveiller les progrès accomplis par les ministères fédéraux en matière de développement durable et d'en rendre compte.

Le ministère de la Justice a présenté, comme l'ont fait d'autres ministères, sa première stratégie de développement durable en décembre 1997, et sa deuxième en février 2001. Cette troisième stratégie passe en revue les réalisations du Ministère de 2001 à 2003 dans le cadre de la deuxième stratégie, puis décrit ses engagements en matière de développement durable pour les trois prochaines années.

Tables des matières

Sommaire 1

1. Introduction 5

2. Contexte du développement durable au ministère de la Justice 7

2.1 Mission et mandat du ministère de la Justice 7
2.2 Contexte des activités du Ministère 7
2.3 Situer le développement durable dans les plans et les priorités du Ministère 9

3. Résultats de la Stratégie de développement durable 2001-2003 13

4. Vision du développement durable et thèmes pour 2004-2006 et au-delà 17

4.1 La vision du développement durable du Ministère 17
4.2 De l'idée aux résultats 17
Thème 1 : Un système de justice viable pour les Canadiennes et les Canadiens et leurs collectivités 18
Thème 2 : Intégrer les principes du développement durable aux activités permanentes du Ministère 19

5. Objectifs et cibles de développement durable 23

Objectif 1 : Accroître la connaissance du développement durable au Ministère et le sensibiliser davantage à ce sujet 23
Objectif 2 : Intégrer la prise en compte du développement durable aux activités du Ministère 24
Objectif 3 : Améliorer la durabilité écologique de nos activités matérielles 25

6. Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 29

Annexe 1 : Résultats obtenus dans le cadre de la Stratégie de développement durable 2001-2003 30
Annexe 2 : Objectifs, cibles et indicateurs de rendement 2004-2006 42

Sommaire

Le développement durable consiste à utiliser des ressources naturelles et humaines pour réaliser des objectifs sociaux et économiques sans nuire à l'environnement dont dépendent les générations actuelles et à venir. Il exige que l'on intègre en permanence les considérations écologiques à la prise de décision en matière économique et sociale.

Le développement durable est intrinsèquement lié à une grande partie du travail qu'effectue le Ministère, et la présente stratégie complète nos autres plans, priorités et stratégies, notamment notre plan stratégique et notre rapport sur les plans et priorités.

Résultats de notre stratégie de développement durable 2001-2003

La stratégie du Ministère pour 2001-2003 comportait trois grands objectifs, englobant 13 buts et 40 cibles. À l'examen des résultats, nous avons constaté que 23 des 40 cibles ont été atteintes, 7 ont été en partie atteintes et 10 n'ont pas été atteintes durant la période faisant l'objet de l'examen.

Notre premier objectif était d'appuyer le développement durable dans l'ensemble de l'administration fédérale par la prestation de services juridiques de haute qualité et le développement de l'infrastructure juridique. Dans l'ensemble, le Ministère a fourni des services juridiques de grande qualité et a appuyé toute une gamme d'initiatives fédérales liées au développement durable. Des progrès importants ont été faits dans l'élaboration d'instruments juridiques nouveaux et améliorés ainsi que dans la promotion du règlement des différends (RD) comme solution de rechange efficace au contentieux. On s'attend à ce que le recours au règlement des différends améliore la rentabilité à long terme de nos procédures de contentieux, contribuant ainsi à la viabilité de nos fonctions juridiques. Par ailleurs, les progrès ont été moins importants au niveau de la formation et de la diffusion d'information concernant le développement durable.

Notre second objectif était d'examiner, dans le contexte du mandat stratégique du Ministère, l'incidence des facteurs sociaux et culturels sur le développement durable. Comme le souligne notre dernière stratégie, il s'agit probablement des facteurs les moins explorés dans le contexte du développement durable, et ce travail visait essentiellement à aider les individus et les collectivités à réaliser des objectifs de développement durable dans le contexte social. Tous les buts dans le cadre de cet objectif ont été atteints. La participation du Ministère à deux projets pilotes de l'Initiative sur les collectivités durables a favorisé la cohésion sociale et a contribué au développement durable au niveau local. La Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones a atteint ses cibles par la prestation de nouveaux programmes de justice pour les communautés autochtones. Le Centre national de prévention du crime a élaboré et a appliqué des solutions communautaires à des problèmes qui favorisent le crime et la victimisation. La cohésion sociale a été prise en compte dans la recherche interministérielle sur le développement durable.

Notre troisième objectif était de réduire l'effet direct des activités matérielles du Ministère sur l'environnement. Cet objectif n'a été que

partiellement réalisé. Le but de maintenir la consommation de papier par les employés au niveau de 1999-2000 a été en partie réalisé, puisque les dossiers d'achat indiquent que la quantité de papier acheté a diminué; toutefois, on estime que le recours à des imprimeries du secteur privé a augmenté. Le Ministère a atteint, aux bureaux de l'administration centrale, son but de détourner les déchets solides des sites d'enfouissement; 80 % des déchets solides des bureaux de l'administration centrale sont maintenant détournés. Le Ministère a atteint la plupart de ses cibles d'approvisionnement écologique, et un mécanisme d'examen continu des options d'approvisionnement écologique est en place. Les efforts du Ministère pour sensibiliser davantage les employés à l'environnement n'ont pas donné les résultats escomptés, à cause de l'absence au Ministère d'un coordonnateur du développement durable et de ressources réservées à l'élaboration de programmes de communication et de vulgarisation.

Élaborer notre troisième stratégie de développement durable

En élaborant cette troisième stratégie, le ministère de la Justice a incorporé les leçons tirées de ses stratégies antérieures et a décidé d'une démarche de développement durable davantage axée sur les résultats et mieux centrée. Cette stratégie vise à refléter l'expérience acquise et à répondre aux attentes du commissaire.

La vision à long terme, soit sur vingt ans, qu'a le Ministère concernant le développement durable se résume ainsi : « *En travaillant de concert avec ses partenaires, le Canada dispose d'un système de justice équitable, efficace et accessible à tous, qui encourage le respect des droits et libertés et de la primauté du droit, contribuant ainsi au bien-être des générations actuelles et futures de Canadiennes et Canadiens et de leurs collectivités* ». Cet énoncé de notre vision vise à aborder l'essentiel du mandat du Ministère dans une optique de développement durable qui offre une perspective à long terme des avantages et des services dispensés aux Canadiennes et Canadiens.

Conformément à l'accent que notre troisième stratégie met sur les résultats, le Ministère a établi deux grands thèmes qui reflètent à la fois les résultats à long terme que nous comptons obtenir et les activités et les résultats à court terme visant à mener à cette réalisation. Le premier thème d'un système de justice viable pour les Canadiennes et Canadiens et leurs collectivités représente un résultat à long terme qui découle fondamentalement du mandat et de la mission du Ministère et qui est lié à la priorité importante qu'accorde l'ensemble du gouvernement fédéral au développement durable des collectivités. Les collectivités durables sont des collectivités en mesure de prolonger des objectifs sociaux, économiques et écologiques sans créer de problèmes pour d'autres groupes, collectivités ou générations. Étant donné son rapport avec le mandat du Ministère, la durabilité de nos collectivités va en partie dépendre du maintien de la sécurité de la population et de la garantie que notre système de justice est accessible et efficace à la fois pour les générations actuelles et pour celles à venir.

Le second thème d'intégration des principes du développement durable aux activités permanentes du Ministère vise un résultat à plus court terme qui devrait contribuer à plus long terme à la durabilité de notre système de justice et de nos collectivités. La distinction entre les buts à court terme et ceux à long terme vise à s'assurer qu'il existe des liens logiques entre les activités que nous entre-

prenons dans le cadre de la présente stratégie et la réalisation à la fois d'objectifs à court terme et à long terme et à faciliter la mesure de nos progrès au fur et à mesure que la stratégie est mise en œuvre.

Le Ministère s'est fixé trois objectifs majeurs pour les trois années à venir, afin de soutenir la réalisation de nos résultats à plus long terme :

Objectif 1 : Accroître la connaissance du développement durable au Ministère et le sensibiliser davantage à ce sujet

- Cible 1.1 : Élaborer et dispenser des séances de formation et d'information sur des questions liées au développement durable

- Cible 1.2 : Transmettre à tous les employés du Ministère des renseignements sur les questions liées au développement durable

Objectif 2 Intégrer la prise en compte du développement durable aux activités du Ministère

- Cible 2.1 : Examiner les orientations et les services du Ministère dans l'optique du développement durable

- Cible 2.2 : S'assurer que la stratégie de développement durable est traitée comme une priorité au Ministère

Objectif 3 : Améliorer la durabilité écologique de nos activités matérielles

- Cible 3.1 : Établir des normes nationales pour les locaux à bureaux reflétant les principes de conception écologique et améliorer la gestion durable des locaux à bureaux du Ministère

- Cible 3.2 : Améliorer les pratiques de conservation et de gestion des déchets

- Cible 3.3 : Augmenter l'approvisionnement écologique au niveau national

Mise en œuvre

La mise en œuvre de notre troisième stratégie dépendra de la nomination d'un coordonnateur du développement durable pour le ministère de la Justice. Ce coordonnateur aura la responsabilité générale de coordonner la mise en œuvre de cette stratégie dans l'ensemble du Ministère.

Le travail du coordonnateur sera secondé par le Groupe de travail pour le développement durable, dont les membres représentent l'ensemble du Ministère. Les services ministériels chargés de mettre en œuvre les éléments spécifiques de la Stratégie de développement durable y sont particulièrement représentés.

1. Introduction

La *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée en 1995 de façon à obliger 25 ministères et organismes fédéraux à déposer au Parlement en 1997 des stratégies de développement durable. Les ministères et les organismes sont également tenus, en vertu de cette loi, de déposer tous les trois ans des stratégies de développement durable mises à jour. Les premières stratégies ont été déposées en décembre 1997, les deuxièmes en février 2001. La présente stratégie, la troisième du ministère de la Justice, vise à prolonger le travail des deux stratégies antérieures.

Cette stratégie de développement durable a été élaborée par un groupe de travail ministériel sous la direction générale du Comité des priorités d'orientation politique du Ministère. Les différents services du Ministère y étaient représentés, y compris certains bureaux régionaux. Des consultations ont eu lieu au sein du Ministère et auprès de partenaires fédéraux majeurs. Une invitation à faire part de suggestions et de réactions a aussi été affichée sur le site Intranet du Ministère lors de la deuxième stratégie, mais peu de réactions ont été reçues. Nous nous sommes inspirés de documents majeurs dans le cadre de cette procédure, notamment *Les stratégies de développement durable - des résultats positifs à obtenir*, 2003, du commissaire à l'environnement et au développement durable, *La coordination des stratégies ministérielles de développement durable* de Ressources naturelles Canada, ainsi que du discours sur le budget de 2003 et du discours du Trône de septembre 2002.

Qu'est-ce que le développement durable?

Le développement durable consiste à utiliser des ressources naturelles et humaines pour atteindre des objectifs sociaux et économiques sans nuire à l'environnement dont dépendent les générations actuelles et à venir. Cela exige l'intégration permanente de considérations écologiques à la prise de décisions en matière économique et sociale.

La définition la plus répandue de « développement durable » est celle de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (Commission Brundtland) en 1987 : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre

la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ». C'est la définition adoptée par le gouvernement du Canada et utilisée dans la *Loi sur le vérificateur général* pour ordonner aux ministères fédéraux d'élaborer des stratégies de développement durable.

Il faut souligner que cette définition ne se limite pas à des considérations écologiques. Elle vise aussi à inclure les dimensions sociale et économique.

2. Contexte du développement durable au ministère de la Justice

2.1 Mission et mandat du ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a pour mission :

- de seconder le ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- de fournir des conseils et autres services juridiques de grande qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients;
- de promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

Le mandat du ministère de la Justice est double, car il reflète la fonction de ministre de la Justice et celle de procureur général du Canada.

Le Ministère mène, pour seconder le ministre, des activités d'orientation et de programme dans les domaines juridiques dont il a la charge directe. Il a la responsabilité première ou partagée des orientations en matière de justice pénale, de droits de la personne, du droit de la famille, de celui applicable aux jeunes, aux Autochtones, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, des langues officielles, des tribunaux, des juges et du droit international privé.

Le procureur général du Canada défend les intérêts de l'État dans le cadre des lois existantes. Le Ministère fournit donc un ensemble complet de services juridiques aux ministères et aux organismes fédéraux, notamment des avis juridiques, la préparation de documents juridiques, la rédaction de textes législatifs et réglementaires et la direction de contentieux. Il se charge aussi des poursuites pour toutes les infractions aux lois fédérales dans les provinces et les territoires, à l'exception des infractions au *Code criminel* commises dans les provinces.

2.2 Contexte des activités du Ministère

Les activités du Ministère ont lieu dans un contexte fort complexe et exigeant. La plupart des ministères et des organismes fédéraux disposent de leur propre service juridique, où

sont affectés des avocats du ministère de la Justice. Les employés du ministère de la Justice jouent un rôle central dans tous les projets de loi rédigés pour le Parlement, quel que soit le ministère d'origine.

Environ la moitié des fonctionnaires du Ministère sont avocats ou notaires. D'autres sont spécialistes dans des domaines divers, comme les sciences sociales et les communications, ou parajuristes ou employés de soutien. Beaucoup travaillent en dehors de la capitale nationale dans les bureaux et sous-bureaux régionaux. Le personnel de ces bureaux dispense des conseils en matière juridique et d'orientation politique aux ministères et organismes fédéraux, s'occupe de la plupart des contentieux fédéraux en dehors de la région de la capitale nationale et conseille le ministre à l'égard des problèmes en région et de la meilleure façon de les régler.

L'efficacité et la viabilité du système de justice sont liées à sa capacité de répondre aux besoins et aux préoccupations de la population et à la confiance qu'elle a en lui. Les Canadiennes et les Canadiens veulent clairement prendre une part plus active à l'élaboration du système de justice canadien et des lois. Le Ministère les renseigne sur le fonctionnement du système et encourage en outre les personnes, les collectivités, les organisations non gouvernementales et les autres administrations à participer à la réforme des lois et à l'administration des programmes conçus pour améliorer le système de justice et l'accès à celui-ci.

Les Canadiennes et Canadiens se fient beaucoup au Ministère pour protéger la sécurité de leurs collectivités. Outre qu'il seconde l'initiative antiterroriste permanente du gouvernement, le Ministère continue de s'engager fortement dans la lutte contre le crime organisé et contre la victimisation des enfants, dans la prévention du crime et le développement de la justice pour les jeunes.

Du fait de l'accroissement de l'ampleur et du coût des contentieux fédéraux ainsi que de la complexité des avis que demandent les ministères clients, le Ministère s'efforce de mettre au point des moyens d'aider les services juridiques ministériels à mieux intégrer les considérations juridiques et d'orientation politique dès le début de leur travaux et à mieux évaluer et gérer les risques juridiques. La fonction de poursuite du Ministère est aussi davantage sous pression, du fait de l'augmentation constante du nombre et de la complexité des affaires et des demandes d'accroître la présence des procureurs fédéraux dans le Nord canadien. Le Ministère collabore, au besoin, avec d'autres secteurs du système de justice pénale à l'élaboration de procédures simplifiées et de solutions de rechange aux modes traditionnels de poursuite.

Le Ministère est par ailleurs appelé à assumer la responsabilité première dans des problèmes juridiques internationaux sans cesse plus nombreux, surtout en matière de droit environnemental, commercial, judiciaire, pénal et de la famille. Le gouvernement du Canada sollicite fréquemment l'expertise du Ministère pour évaluer les incidences des événements internationaux sur les lois canadiennes et pour rédiger des conventions internationales et d'autres instruments.

En raison de ce contexte dynamique et des nombreux défis qu'il présente, c'est avec soin que le Ministère fait des choix lorsqu'il établit ses priorités et qu'il s'assure qu'elles correspondent aux grandes priorités du gouvernement.

Conformément à la priorité qu'il leur a accordé, le ministère de la Justice a travaillé à mettre en valeur ses processus de gestion publique de la façon suivante :

- Le ministère de la Justice a fait face à une conjoncture de plus en plus complexe, variée et litigieuse dans les années qui ont

précédé la Stratégie de développement durable de 2001-2003, tout en connaissant une augmentation rapide du volume de travail. Afin de répondre efficacement à ces difficultés, une restructuration importante a eu lieu en 2001. Un élément clé de cette réorganisation a été la rationalisation de la structure des comités supérieurs du Ministère. La haute direction comprend maintenant l'équipe du sous-ministre et trois autres comités majeurs – le Conseil exécutif, le Comité du contentieux et le Comité des priorités d'orientation politique. Ces changements devraient favoriser un processus de prise de décision plus efficace et transparent et viennent compléter le système des portefeuilles créé en 1995 pour la prestation des services juridiques. Nous continuerons à travailler pour renforcer les liens et l'interdépendance existant entre tous les éléments clés du Ministère et à faire en sorte que l'information, les avis et les prises de décision soient de plus en plus partagés au Ministère. Ces changements permettront une plus grande coordination des grands dossiers complexes, une démarche plus stratégique au niveau de la prestation des services juridiques et de l'élaboration de politiques publiques, autant de facteurs qui devraient favoriser une gestion plus serrée des questions à facettes multiples comme celle du développement durable.

- En 2003, la présidente du Conseil du Trésor a présenté le Cadre de responsabilisation de gestion. Il vise à donner aux gestionnaires de la fonction publique un sommaire précis des attentes de la gestion à l'intérieur d'un cadre général de rendement élevé pour les organisations. Le ministère de la Justice est, avec d'autres ministères, en train de mettre en œuvre ce cadre de responsabilisation de gestion.

- En 2003, le Ministère a commencé un examen de son mandat alors que le Conseil du Trésor entreprend un examen vertical du Ministère. Ces deux examens devraient nous servir de guide pour améliorer davantage la structure et les processus de gestion publique du Ministère et pour mieux nous éclairer sur nos activités et nos priorités fondamentales.

- Le Ministère a aussi travaillé à mieux intégrer ses processus de planification et de rapports. Ainsi, au cours de la dernière année, nous avons travaillé à accroître le niveau d'intégration entre nos processus de planification stratégique et de planification des activités, ainsi qu'à améliorer nos mécanismes annuels de planification, d'établissement des priorités et de rapports.

2.3 Situer le développement durable dans les plans et les priorités du Ministère

Ce n'est pas sans intérêt que le Ministère travaille à promouvoir le développement durable en général et à élaborer la présente stratégie en particulier. Le développement durable est inextricablement lié à une grande partie des activités du Ministère, et la présente stratégie vise à compléter les autres plans, priorités et stratégies.

Le Ministère est en général guidé dans son travail par son plan stratégique quinquennal, finalisé et publié en 2001. Ce plan énonce les trois orientations stratégiques du Ministère : servir les Canadiens, fournir des services de valeur supérieure et faire des choix, tirer parti de nos atouts. Les orientations stratégiques correspondent aux principes de développement durable du Ministère et du gouvernement. Le tableau ci-après analyse les liens entre le développement durable à long terme et ces trois orientations stratégiques.

Liens entre les orientations stratégiques du Ministère et le développement durable

Orientation stratégique	Lien avec le développement durable
Servir les Canadiens *Nous nous emploierons à créer un système judiciaire pertinent et accessible qui répondra aux besoins des Canadiens. Nous veillerons à son bon fonctionnement.*	Cette orientation stratégique vise en partie à garantir que le système sera viable et que les futures générations de Canadiens hériteront d'un système de justice efficace.
Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix. *Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins du gouvernement et de nos clients évoluent, nous allons nous efforcer de fournir avec efficacité direction et excellence dans les domaines du droit et de la politique essentiels au rôle de l'État ou axés sur ses nouvelles priorités.*	Concentrer nos ressources et nos efforts dans les domaines où la priorité est la plus élevée, étant donné nos ressources limitées, fait partie intégrante des principes de développement durable. Cela renforcera l'efficacité de nos ressources actuelles sans compromettre notre capacité de servir de notre mieux nos clients et les Canadiennes et les Canadiens.
Tirer parti de nos atouts *Nous intégrerons les dimensions du droit et de la politique inhérentes à notre travail pour mieux répondre aux besoins du gouvernement. Nous profiterons de notre présence dans toutes les régions du Canada et dans tous les ministères et organismes pour dispenser des conseils stratégiques et opportuns. Nous travaillerons ensemble, partagerons l'information et les connaissances. Nous créerons un milieu de travail favorable.*	Notre fonction de conseiller juridique du gouvernement et notre responsabilité vis-à-vis des orientations liées à la justice nous mettent dans la situation singulière de pouvoir seconder les priorités de développement durable du gouvernement. Notre fonction d'organisme législatif et réglementaire central nous place très bien pour seconder les mesures législatives et réglementaires du gouvernement en matière de développement durable. Nous nous efforçons d'intégrer les aptitudes et les connaissances dont dispose le Ministère à l'avantage du gouvernement en général.

Dans son plus récent rapport sur les plans et les priorités, le ministère de la Justice a défini trois priorités majeures pour les deux exercices 2003-2004 et 2004-2005 :

- **Assurer la sécurité des collectivités.** Celle-ci a été reconnue au plan international comme un élément important de la dimension sociale du développement durable, car elle est une composante majeure de la qualité de vie, tant pour les générations actuelles que pour celles de demain. Certes, les menaces particulières du terrorisme et du crime organisé sont susceptibles d'affecter un grand nombre de personnes et même de collectivités entières, mais toutes les formes de criminalité affectent toujours le bien-être de la société et exigent de l'État des réponses claires et sans ambiguïté.

- **Garantir l'accessibilité et la pluralité du système de justice pour toute la population.** De cette accessibilité du système de justice dépendent son efficacité et sa viabilité. L'accès à la justice suscite la confiance envers ce système, ce qui est indispensable pour sa viabilité à long terme.

- **S'attacher à la gestion publique et pour ce, travailler à ce que le Ministère rejoigne davantage toute la population à propos des questions de justice qui touchent la vie quotidienne.** Grâce à l'attention que nous portons à la gestion publique, nous nous assurons que nous disposons, au sein même du Ministère, des procédures et des mécanismes nécessaires pour soutenir à long terme la viabilité de nos institutions juridiques et de nos collectivités.

Ces priorités reflètent les orientations stratégiques plus vastes du Ministère. Elles sous-tendent également les principes fondamentaux du développement durable et ont donc été incorporées à la préparation de cette troisième stratégie de développement durable du ministère de la Justice.

3. Résultats de la Stratégie de développement durable 2001-2003

Sont résumés ci-dessous les résultats de la Stratégie de développement durable 2001-2003 obtenus par le Ministère. Les résultats obtenus pour chaque objectif, but et cible sont détaillés à l'annexe 1.

La stratégie 2001-2003 comportait trois objectifs majeurs, 13 buts et 40 cibles. À l'examen des résultats, nous avons constaté que 23 des 40 cibles avaient été atteintes, 7 en partie atteintes et 10 pas atteintes durant la période faisant l'objet de l'examen.

Objectif 1 : Appuyer le développement durable dans l'ensemble de l'administration fédérale par la prestation de services juridiques de haute qualité et le développement de l'infrastructure juridique

Ce premier objectif comportait cinq buts.

1.1 Assurer un excellent soutien juridique aux grandes initiatives de développement durable

1.2 Créer des instruments juridiques nouveaux et améliorés

1.3 Continuer d'accroître la capacité de fournir des services juridiques de haute qualité

1.4 Améliorer la formation juridique offerte aux clients

1.5 Promouvoir le règlement de différends et le traitement plus efficace des litiges

Les deux premiers buts ont été entièrement atteints. Durant la période visée, le Ministère a dispensé des services juridiques de haute qualité et a appuyé toute une gamme d'initiatives fédérales liées au développement durable. Des progrès importants ont été faits dans l'élaboration d'instruments juridiques nouveaux et améliorés en matière de développement durable. Ces efforts ont notamment porté sur le soutien à l'élaboration de solutions remplaçant les règlements traditionnels, notamment par des mesures visant à éviter les contentieux, appelées aussi « choix des outils d'intervention », l'un des six piliers du projet ministériel de Gestion des risques juridiques. Ces mesures encouragent les ministères à ne pas considérer les lois

comme seuls instruments de réalisation des objectifs de stratégies publiques et à avoir recours à des méthodes qui réduisent les contentieux inutiles.

Les progrès ont été moins importants au niveau des buts 1.3 et 1.4, qui touchent surtout la formation sur des questions liées au développement durable, tant pour le personnel du Ministère que pour ses ministères clients. Certains progrès ont été réalisés au niveau des cibles visant à améliorer l'information et la formation en matière de développement durable pour les avocats et à renforcer les outils juridiques. Par contre, les cibles visant à accroître l'utilisation par les avocats du réseau et du site Intranet de développement durable n'ont pas été atteintes. L'absence d'un coordonnateur du développement durable qui aurait mis ces problèmes au premier plan au Ministère a gêné les progrès à cet égard.

Des progrès très importants ont été accomplis en ce qui a trait au but 1.5, « Promouvoir le règlement des différends et le traitement plus efficace des litiges grâce au recours à d'autres méthodes ». On envisage de recourir à d'autres méthodes de règlement pour les revendications territoriales des Autochtones, pour les ententes sur l'autonomie gouvernementale et pour les contentieux d'envergure, notamment les cas de mauvais traitement d'enfants autochtones dans les pensionnats.

Le Ministère reconnaît ne pas avoir réalisé ses objectifs concernant la formation sur le développement durable, mais la formation qu'il a dispensée, notamment sur la gestion des conflits et sur le droit applicable aux droits de la personne et à la Charte, a contribué à la réalisation des buts de développement durable. En outre, même s'il ne constituait pas une cible précise de la stratégie 2001-2003, le projet de Gestion des risques juridiques, projet conjoint du ministère de la Justice et du Conseil du Trésor, a bien réussi depuis trois ans à augmenter la capacité de prestation de services juridiques de haute qualité (but 1.3) et de traitement plus efficace des contentieux (but 1.5). Le but de ce projet est d'élaborer une démarche viable de gestion des risques juridiques qui protège les intérêts de la Couronne et minimise les frais généraux. Le Ministère a aussi établi au cours des dernières années plusieurs groupes de pratique qui abordent les nouvelles questions juridiques, y compris les questions liées au développement durable. L'un de ces groupes se spécialise en droit de l'environnement et est présidé par un avocat des services juridiques ministériels de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Formé en 2001, ce groupe se réunit plusieurs fois par an et présente aux avocats du Ministère des problématiques en matière d'écologie afin d'améliorer leur compréhension des questions qui les touchent.

D'autres outils juridiques ont également été créés depuis trois ans et ont une influence positive sur la capacité du Ministère de dispenser des services juridiques de haute qualité. Il s'agit notamment d'outils technologiques d'information juridique, comme la Trousse de l'avocat, le Système de gestion d'information sur la législation et le logiciel de gestion des causes iCase.

Objectif 2 : Examiner, dans le contexte du mandat stratégique du Ministère, l'incidence des facteurs sociaux et culturels sur le développement durable

Le second objectif comportait quatre buts.

2.1 Promouvoir les principes du développement durable par des initiatives de collectivités durables

au Cap-Breton et dans la vallée d'Annapolis.

2.2 Poursuivre la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones dans le respect des principes des collectivités durables.

2.3 Mener des activités de prévention du crime qui favorisent le développement durable.

2.4 Contribuer aux recherches interministérielles sur l'interaction entre la cohésion sociale et le développement durable.

Ces quatre buts ont été atteints. La participation du Ministère à des initiatives de collectivités durables en Nouvelle-Écosse a favorisé la cohésion sociale et a contribué au développement durable au niveau local, surtout en ce qui trait à la prévention du crime, la justice réparatrice et la justice applicable aux Autochtones.

La Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones a atteint ses cibles en établissant de nouveaux programmes de justice pour les communautés autochtones et en appuyant le développement de la capacité de la communauté d'administrer la justice. Une évaluation de la stratégie montre que le programme réduit le taux de récidives et soutient donc les principes de développement durable dans les collectivités autochtones.

Le Centre national de prévention du crime a réussi à élaborer et à appliquer des solutions communautaires à des problèmes qui mènent au crime et à la victimisation, à sensibiliser davantage la population aux méthodes efficaces de prévention du crime et à obtenir un soutien accru du public à cet égard.

La cohésion sociale a été prise en compte dans la recherche interministérielle sur le développement durable. Toutefois, le rapport interministériel sur la cohésion sociale n'a pas clairement établi de lien avec le développement durable.

Objectif 3 : Réduire l'effet direct des activités matérielles du Ministère sur l'environnement

Le troisième objectif comportait quatre buts.

3.1 Maintenir le niveau de consommation du papier

3.2 Réduire les déchets solides

3.3 Accroître l'approvisionnement écologique

3.4 Sensibiliser davantage les employés à l'environnement

Le but de maintenir la consommation de papier au niveau de 1999-2000 (3.1) a été en partie réalisé. Les dossiers d'achat indiquent que les achats de papier ont diminué, passant de 1,33 boîte de papier par employé en 1999-2000 à 1 boîte en 2002-2003.

Même si les dossiers d'achat semblent indiquer une diminution, on estime que cette cible n'a été qu'en partie atteinte, car les données dont on dispose ne renseignent que sur le papier acheté en direct. Le Ministère ne peut affirmer avec certitude que la consommation de papier a diminué, car les preuves empiriques suggèrent que durant cette période, le Ministère a confié une partie de ses travaux d'impression à d'autres. On estime que le recours à des imprimeries du secteur privé a beaucoup augmenté depuis trois ans. Mais aucune donnée à ce sujet n'est disponible.

Le Ministère travaille à élaborer des systèmes de gestion des documents électroniques et des mécanismes de suivi des travaux d'impression confiés à l'extérieur; ceux-ci renseigneront mieux sur la consommation de papier. Il

travaille aussi à l'élaboration d'un logiciel de soutien aux contentieux, comme la Trousse de l'avocat, et l'adoption de pratiques exemplaires de gestion des documents électroniques. On prévoit que la mise en œuvre générale de nouveaux systèmes électroniques réduira les déchets de papier et les exigences au niveau de l'entreposage des dossiers.

Le Ministère a réalisé le but 3.2 à l'administration centrale, où 80 % des déchets solides sont détournés des sites d'enfouissement. Il demeure toutefois difficile de quantifier ce détournement des déchets dans la plupart des locaux qui sont loués du gouvernement ou du secteur privé, où les déchets ministériels sont intégrés à tous les déchets du bâtiment et où un programme de recyclage n'est peut-être pas mis en place.

Le Ministère a atteint la plupart de ses cibles d'approvisionnement écologique. On a mis fin toutefois à l'utilisation du papier recyclé dans les photocopieuses, en raison des pannes fréquentes occasionnées et des coûts élevés. Autant que possible, on se sert de cartouches d'encre recyclées, et 95 % des cartouches utilisées sont retournées pour être remises à neuf. Un mécanisme d'examen continu est en place pour les options d'approvisionnement écologique; 52 % des articles stockés à l'administration centrale et 30 % de ceux des bureaux régionaux sont maintenant désignés écologiques.

Les efforts du Ministère pour sensibiliser davantage les employés à l'environnement n'ont pas donné les résultats escomptés, à cause de l'absence au Ministère d'un coordonnateur du développement durable et de ressources réservées à l'élaboration de programmes de communication et de vulgarisation. La signalisation verte aux photocopieuses et aux centrales de recyclage a toutefois été revue et renforcée. Chaque année, la Semaine de sensibilisation à l'écologie, la Journée air propre et le Défi Transport ont été annoncés, et les employés ont été encouragés à y participer. Malheureusement, avant 2003, la participation ministérielle aux activités de sensibilisation à l'environnement se limitait à la région de la capitale nationale. La participation a maintenant été élargie à tous les bureaux régionaux. Les employés ont été encouragés à participer à diverses activités de sensibilisation et de formation; des prix ont été distribués dans tout le pays et ont été remis au hasard à des participants. Les réactions obtenues des bureaux régionaux confirment une augmentation considérable de la participation. Par ailleurs, *JustInfo*, l'hebdomadaire des employés, comporte parfois des renseignements sur le développement durable.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas d'un but ou d'une cible de la stratégie précédente, le ministère de la Justice travaille depuis deux ans avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à établir des normes nationales pour les locaux à bureaux qui contriburaient à la viabilité des activités. À l'administration centrale, dans la région de la capitale nationale, le Ministère a instauré une politique exigeant que l'on utilise des produits écologiques qui minimisent les effets sur les humains et l'environnement.

4. Vision du développement durable et thèmes pour 2004-2006 et au-delà

4.1 La vision du développement durable du Ministère

Principe qui guide et seconde la prise de décision, l'énoncé d'une vision reflète les idéaux vers lesquels tend une organisation; il doit être concis, tout en étant de portée large, afin que toutes les parties de l'organisation puissent mettre leur travail en rapport avec un objectif commun qui soit finalement à l'avantage de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

La vision du développement qu'a le Ministère se résume ainsi :

Comment nous concevons le développement durable

En travaillant de concert avec ses partenaires, le Canada dispose d'un système de justice équitable, efficace et accessible à tous, qui encourage le respect des droits et libertés et de la primauté du droit, contribuant ainsi au bien-être des générations actuelles et futures de Canadiennes et de Canadiens et de leurs collectivités.

Cette vision du développement durable ne cherche pas à expliquer elle-même les buts et objectifs à court terme du Ministère. L'accent mis sur le bien-être des Canadiennes et des Canadiens et de leurs collectivités vise à refléter l'objectif ultime de la fonction du gouvernement, soit l'amélioration du bien-être des citoyens que nous servons et celui des communautés dans lesquelles ils vivent. Le système de justice est, en dernière analyse, de nature communautaire et comprend les tribunaux, les spécialistes de l'application de la loi et du droit et, en somme, toutes les activités du ministère de la Justice.

4.2 De l'idée aux résultats

À partir de sa conception du développement durable, le Ministère a décidé de deux grands thèmes vers lesquels orienter ses travaux à long terme à l'appui du développement durable :

1. un système de justice viable pour les Canadiennes et les Canadiens et leurs collectivités;

2. l'intégration des principes du développement durable aux activités permanentes du Ministère.

La vision du développement durable du Ministère comporte une dimension qui porte à la fois sur l'environnement extérieur sur lequel influent les produits et les activités du Ministère (« Un système de justice viable pour les Canadiennes et les Canadiens et leurs collectivités ») et sur le fonctionnement interne du Ministère (« Intégrer les principes du développement durable aux activités permanentes du Ministère »). Il est prévu que cette façon dont le Ministère conçoit le développement durable se poursuive à long terme sur un horizon de vingt ans.

Ces deux grands thèmes sont liés. Le premier, qui concerne la viabilité du système de justice et de nos collectivités, est à long terme, et il découle fondamentalement du mandat et de la mission du ministère de la Justice et reflète dans une large mesure notre façon de concevoir le développement durable. Le second – intégrer les principes du développement durable à nos activités permanentes – est à plus court terme, mais il devrait contribuer à la viabilité à long terme de notre système de justice et de nos collectivités. La distinction entre des buts à court terme et des buts à long terme vise à ce que les activités que nous entreprenons dans le cadre de cette stratégie soient logiquement liées à la réalisation à la fois des objectifs à court terme et à long terme et à faciliter la mesure de nos progrès au cours de la mise en œuvre de la stratégie. À ce titre, la stratégie a été élaborée de façon à être plus axée sur les résultats que ne l'étaient les stratégies antérieures.

Thème 1 : Un système de justice viable pour les Canadiennes et les Canadiens et leurs collectivités

Les collectivités sont durables si elles sont en mesure de poursuivre des objectifs sociaux, économiques et écologiques sans créer de problèmes pour d'autres groupes, collectivités ou générations. La durabilité de nos collectivités dépend en grande partie du maintien de la sécurité de la population et de l'assurance que notre système de justice est efficace et accessible à tous, ce qui cadre avec le mandat du Ministère.

Le renforcement de la sécurité des Canadiennes et des Canadiens est une priorité majeure du ministère de la Justice. Outre le fait qu'il a la responsabilité générale du *Code criminel*, le Ministère participe étroitement à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé; il est également responsable des questions de justice pénale internationale et soutient la prévention du crime. Nos efforts faits en ce sens, de concert avec nos partenaires, visent à renforcer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens, améliorant ainsi la qualité de vie à long terme dans nos collectivités, pour les générations actuelles et celles de demain.

Veiller à ce que le Canada ait un système de justice équitable, efficace, accessible à tous et viable est aussi un élément essentiel du mandat du Ministère. Nous nous efforçons notamment d'améliorer l'efficacité du système de justice dans toutes nos collectivités, ce qui aura des effets à long terme sur la viabilité du système de justice. Des actions, notamment en matière de législation et de programme, contribueront à garantir cette viabilité du système. Vaste action législative qui favoriserait cette viabilité, la réforme du *Code criminel* renforcerait la protection de la population et rationaliserait le système de justice pénale de sorte que les ressources déjà très sollicitées soient employées avec davantage d'efficacité.

Un système de justice efficace ne fait pas que réagir aux actes et aux événements, il prévient les problèmes et les actes criminels. La prestation par le Ministère de programmes tels que l'Initiative de renouvellement de la

Stratégie relative à la justice pour les jeunes, la Stratégie nationale pour la prévention du crime et la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones est donc un élément important pour soutenir la viabilité à long terme de notre système de justice. Outre le fait de contribuer à la réduction de la criminalité dans les collectivités canadiennes, renforçant ainsi leur sécurité, ces programmes réduiront également le volume des causes à entendre et permettront au système de fonctionner plus efficacement dans le cas des causes qui devront être entendues.

Que notre système de justice demeure équitable pour les générations actuelles et à venir est également un élément important de sa viabilité. Des programmes tels que le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et le Programme d'aide juridique visent à améliorer l'accès à la justice pour les personnes ayant des besoins spéciaux.

Par ailleurs, le Ministère met actuellement en œuvre des stratégies en vertu de la *Loi sur les langues officielles* afin d'offrir des services et un soutien qui amélioreraient l'accès des groupes linguistiques minoritaires à la justice.

Nous allons également continuer de travailler avec nos partenaires afin de simplifier les procédures liées au droit de la famille. Par exemple, on s'attend à ce que les tribunaux unifiés de la famille dans plusieurs provinces améliorent l'efficacité du système de justice, en veillant à ce que seulement les causes les plus difficiles soient entendues et en minimisant les répercussions négatives éventuelles de la séparation sur les enfants.

Notre responsabilité à l'égard des problèmes de droit public est aussi liée au développement durable. Lors du Sommet mondial sur le développement durable en 2002, le Premier ministre a déclaré que « tout autant que de saines pratiques environnementales, la paix, la sécurité, la bonne gouvernance, le respect des droits humains et l'État de droit sont les conditions préalables d'un avenir durable ». Notre travail d'examen de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* est particulièrement pertinent, de même que le sont notre responsabilité vis-à-vis de la législation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et notre travail sur la législation en matière de biotechnologie.

Au cours des trois années de la Stratégie 2004-2006, le Ministère projette de continuer à mettre l'accent sur le renforcement de la sécurité des Canadiennes des Canadiens et de leurs collectivités et de prendre des mesures pour rationaliser et améliorer l'efficacité du système de justice. Ces deux actions devraient contribuer à la viabilité du système de justice, qui aura la confiance des générations actuelles et de celles de demain.

Thème 2 : Intégrer les principes du développement durable aux activités permanentes du Ministère

L'examen de la Stratégie 2001-2003 révèle qu'il existe d'énormes possibilités pour le Ministère d'intégrer davantage les principes du développement durable à son fonctionnement et à ses mécanismes de prise de décision. Ceci nous permettrait de nous assurer plus systématiquement que nos orientations, nos programmes et nos activités sont conformes aux objectifs ministériels de développement durable et qu'ils les prolongent.

Parmi les possibilités dont dispose le Ministère pour intégrer le développement durable à ses activités permanentes, citons :

- Veiller à ce que les facteurs sociaux, économiques et écologiques soient pris en compte lors de l'élaboration des

programmes, des orientations et des activités du Ministère. Par exemple, le Ministère n'a pas encore mis en oeuvre la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Nous pouvons également veiller à ce que les divers comités ministériels d'examen, tels que l'Équipe d'examen critique et le Comité des priorités d'orientation politique, prennent en compte le développement durable.

- Dispenser un soutien juridique direct aux ministères et aux organismes dont l'essentiel du mandat comprend le développement durable et un soutien juridique efficace aux initiatives fédérales de développement durable, notamment à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto.

- Continuer d'élaborer des outils juridiques nouveaux et améliorés et mieux tirer parti des technologies de l'information. La réalisation d'outils tels que la Trousse de l'avocat (outil de soutien au contentieux), iCase (cybersystème de gestion des causes), le Système de gestion d'information sur la législation (permet l'accès aux textes législatifs par Internet) et le Système de gestion de l'information des subventions et des contributions améliore les pratiques de gestion de l'information du Ministère et l'efficacité de ses avocats.

- Redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la formation juridique en matière de développement durable, reconnaissant que la fonction globale de conseiller juridique du gouvernement devrait prendre en compte les principes de viabilité sociale, économique et écologique pour le système de justice et pour la société dans son ensemble.

- Continuer d'encourager le recours à la résolution à l'amiable des différends comme solution de rechange à la procédure contradictoire, afin de renforcer la rentabilité de nos services juridiques et la viabilité générale du système de justice.

- Dépister les possibilités de minimiser les incidences immédiates et à long terme de nos activités matérielles, par exemple, réduire la consommation d'énergie, acheter des produits respectueux de la société et de l'environnement, détourner les déchets des sites d'enfouissement grâce à des programmes de recyclage et de conservation.

- Renforcer les mécanismes ministériels de gestion publique, notamment en mettant en œuvre les résultats de l'examen actuel du mandat et en appuyant les examens verticaux et horizontaux menés par le Conseil du Trésor.

Long, moyen et court termes et du général au particulier

La vision du développement durable du Ministère est une représentation large et à long terme du développement durable par rapport aux activités du Ministère. Elle décrit ce que pourraient avoir l'air un ministère de la Justice et un système de justice viables dans 20 ans et au-delà.

Afin de promouvoir sa vision du développement durable, le Ministère concentrera ses efforts au cours des trois prochaines années à l'avancement des principes de développement durable en fonction des trois grands objectifs suivants :

Objectif 1 : Accroître la connaissance du développement durable au Ministère et le sensibiliser davantage à ce sujet.

Objectif 2 : Intégrer la prise en compte du développement durable aux activités du Ministère.

Objectif 3 : Améliorer la durabilité écologique de nos activités matérielles.

Bien qu'ils soient assez larges, ces objectifs ne s'excluent pas mutuellement; ils se chevauchent et, dans une certaine mesure, reprennent la vision de développement durable du Ministère. Ils peuvent se prolonger au-delà des trois années prévues, pour un terme plus long.

Une séquence des résultats a été élaborée pour distinguer les résultats à long terme de ceux à court terme et pour faire le lien entre nos activités liées au développement durable et les résultats escomptés. Ce modèle expose la structure globale qui aide à définir les mesures précises que nous pouvons prendre pour nous rapprocher de la concrétisation de notre vision du développement durable.

La séquence des résultats part des activités que le Ministère va entreprendre pour soutenir le développement durable et arrive aux produits que nous attendons de nos activités. Ces activités et ces produits devraient mener à des résultats immédiats, intermédiaires et définitifs en rapport avec notre stratégie de développement durable, résultats que doit guider notre vision du développement durable.

Séquence des résultats en matière de développement durable au ministère de la Justice	
Vision du développement durable	En travaillant de concert avec ses partenaires, le Canada dispose d'un système de justice équitable, efficace et accessible à tous, qui encourage le respect des droits et libertés et de la primauté du droit, contribuant ainsi au bien-être des générations actuelles et futures de Canadiennes et de Canadiens et de leurs collectivités.
Résultats définitifs	Des collectivités durables Un système de justice viable
Résultats intermédiaires	Contribution des services juridiques à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ensemble de l'administration fédérale Les orientations appuient un système de justice efficace et écologique. Activités matérielles écologiques
Résultats immédiats	Le Ministère connaît mieux le développement durable et y est plus sensible. Les considérations de développement durable sont mieux intégrées aux activités et aux mécanismes de prise de décision. Les employés adoptent des méthodes de travail plus écologiques.
Produits	Formation et séances d'information sur le développement durable Orientations et documents d'information sur le développement durable Procédures internes mises à jour
Activités	Formation et diffusion de l'information Élaboration d'outils et de produits concernant le développement durable Examen et mise à jour des procédures internes d'examen des questions liées au développement durable Écologisation des activités

5. Objectifs et cibles de développement durable

Cette partie donne un aperçu de chacun des trois objectifs du Ministère dans le cadre de la stratégie 2004-2006. L'annexe 2 contient des renseignements particuliers sur les objectifs, les cibles et les indicateurs de rendement fixés pour la Stratégie de développement durable du ministère de la Justice pour 2004-2006.

Objectif 1 : Accroître la connaissance du développement durable au Ministère et le sensibiliser davantage à ce sujet

L'objectif de faire mieux connaître le développement durable aux employés du Ministère, au moyen de la formation et de la diffusion d'informations sur le sujet, faisait partie de la stratégie 2001-2003 du Ministère et représente donc un prolongement de cette partie de notre stratégie antérieure.

Comme il a été mentionné à la partie 3, bien que certains progrès aient été réalisés à cet égard, la plupart de nos engagements n'ont toujours pas été honorés. La mise en œuvre de la stratégie du Ministère pour 2001 aurait sans doute été plus complète si le concept de développement durable et ses conséquences avaient été mieux compris. Une grande partie du personnel du Ministère ne comprend toujours pas bien ce qu'est le développement durable.

Le fait de rehausser le niveau de connaissance et de sensibilisation amènera les fonctionnaires et les gestionnaires du Ministère à tenir compte du développement durable au moment d'élaborer des politiques ou de fournir des services, juridiques ou autres, à situer correctement le développement durable au sein des priorités du Ministère concernant ses activités et à favoriser une attitude écologique vis-à-vis des activités matérielles du Ministère.

On peut aboutir à une meilleure connaissance du développement durable et à une sensibilisation accrue par l'élaboration et la diffusion d'informations par divers moyens : la communication électronique, l'affichage dans les sites Web, la distribution de documents imprimés. On peut également y parvenir en dispensant de la formation aux employés du Ministère et à ses clients.

Connaître le développement durable et y être sensible constituent une « première étape » essentielle à la réalisation des objectifs plus larges du Ministère concernant le développement durable. Par conséquent, rehausser le niveau de connaissance et de sensibilisation à cet égard demeure un objectif de la stratégie pour 2004-2006. Nous nous sommes cependant efforcés d'éliminer les chevauchements.

La première des deux cibles de cet objectif consiste à élaborer et à dispenser des séances de formation ou d'information sur les questions liées au développement durable. À cette fin, une formation sur la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes sera mise au point et sera dispensée aux employés du Ministère chargés de mettre en œuvre la directive. De plus, des séances de formation et d'information sur les questions liées au développement durable seront données sous forme de discours prononcés par des conférenciers invités ou de discussions informelles lors de déjeuners-causeries. Certaines séances de formation et d'information consisteront en une introduction générale et un bref aperçu du concept de développement durable et des activités fédérales connexes. D'autres mettront l'accent, par exemple, sur les solutions de rechange à l'approche législative ou réglementaire dans la mise en œuvre des orientations stratégiques. Une composante sur le développement durable sera également ajoutée au Programme de sensibilisation au droit que le Ministère offre à ses clients.

La seconde cible de ce premier objectif consiste à transmettre à tous les employés de l'information sur le développement durable. Cette cible sera atteinte par des communications à ce sujet envoyées aux employés au moins quatre fois par année. Le site Intranet du Ministère sur le développement durable sera mis à jour et perfectionné régulièrement afin de fournir des renseignements utiles et à jour. Des renseignements et des mises à jour sur la recherche et les travaux interministériels en matière de développement durable seront largement diffusés au sein du Ministère.

Objectif 2 : Intégrer la prise en compte du développement durable aux activités du Ministère

La prise en compte du développement durable sera intégrée aux activités du Ministère, en perfectionnant les activités et les outils ministériels particulièrement conçus pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. Parmi ces activités et ces outils, mentionnons la mise en œuvre de la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, le développement de la recherche et l'élaboration de politiques et de programmes en matière de développement durable, et l'élaboration et la mise en œuvre d'une liste de contrôle des questions juridiques.

La stratégie 2001-2003 a soulevé plusieurs de ces questions, notamment la formation et l'établissement de listes de contrôle en matière de développement durable. Deux cibles dans le cadre de cet objectif sont incluses dans la stratégie 2004-2006 :

- envisager les orientations et les services ministériels dans l'optique du développement durable;
- s'assurer que la stratégie de développement durable est traitée comme une priorité au ministère de la Justice.

Pour envisager les orientations et les services ministériels dans l'optique du développement durable, il faudra, par exemple, élaborer et

mettre en œuvre une liste de contrôle des questions juridiques liées au développement durable. Ce travail a été commencé au cours de la stratégie antérieure.

Le Ministère prendra aussi des mesures pour mettre en oeuvre la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. En particulier, nous mettrons au point une trousse qui contiendra des lignes directrices sur la façon de procéder à une analyse préliminaire de l'environnement et, au besoin, à une analyse plus détaillée des incidences environnementales des projets de politiques, de plans et de programmes du Ministère. Les politiques qu'élabore le ministère de la Justice sont généralement axées sur les questions sociales : elles ont eu tendance, par le passé, à accorder moins d'importance à d'éventuelles conséquences environnementales, lesquelles se sont en fait généralement avérées assez limitées. La directive du Cabinet est l'un des outils qui peuvent aider le Ministère à s'assurer que les incidences environnementales possibles – celui des trois piliers du développement durable dont on tient le moins compte dans les activités du ministère de la Justice – sont systématiquement prises en compte, éliminant ainsi la possibilité d'une brèche.

Nous établirons aussi des indicateurs de base de la viabilité du système de justice afin de faciliter la mesure régulière de nos progrès par rapport aux résultats attendus à long terme.

Afin de s'assurer que la stratégie de développement est traitée comme une priorité au Ministère, nous inclurons le développement durable comme une priorité du Ministère dans nos documents stratégiques et nous en ferons un point permanent à l'ordre du jour des réunions importantes des comités ministériels.

Le Ministère nommera un champion et un coordonnateur du développement durable en 2004. Le champion sera un haut fonctionnaire du Ministère qui sera chargé de défendre la cause du développement durable au sein du Ministère. Le coordonnateur présidera un groupe de travail permanent pour le développement durable, lequel sera chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pour la stratégie de 2004, et coordonnera les réponses ministérielles aux pétitions sur l'environnement.

Objectif 3 : Améliorer la durabilité écologique de nos activités matérielles

L'écologisation des activités matérielles du Ministère est probablement l'élément le plus évident et le mieux compris du développement durable par rapport aux activités du Ministère. En somme, cet élément répond à la question « Quelles sont les conséquences environnementales des activités matérielles du Ministère ? ».

L'écologisation des activités matérielles du Ministère était déjà visée par les deux stratégies ministérielles précédentes. Les activités matérielles du Ministère comprennent : la gestion des bureaux et des immeubles abritant le personnel du Ministère, ainsi que l'approvisionnement et l'entretien; la gestion de l'approvisionnement en équipement et en fournitures de bureaux et de l'évacuation des déchets générés par les activités du Ministère.

Le Ministère dispose de deux types de bureaux : ceux situés dans les immeubles du Ministère et environ 45 bureaux situés dans les immeubles de ministères clients. Les engagements du Ministère envers l'écologisation de ses activités matérielles dans le cadre de la présente stratégie portent sur les bureaux situés dans les immeubles du Ministère, puisque les ministères clients

gèrent normalement l'écologisation dans leurs immeubles. Les bureaux du Ministère se trouvent dans 40 immeubles situés partout au Canada. Une expansion annuelle de 16 % depuis cinq ans a placé le Ministère de la 20e place qu'il occupait en 1998 parmi les plus importants locataires de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) dans tout le Canada, à la 11e place en 2002 et à la 5e place dans la région de la capitale nationale. Ainsi, l'importance de notre « empreinte écologique » a continué et continuera de s'accroître. Environ 45 % de notre surface utile se situe dans des immeubles appartenant à la Couronne et 55 % dans des immeubles du secteur privé loués par TPSGC au nom du ministère de la Justice.

Le Ministère pourra grandement contribuer à la durabilité de l'environnement s'il s'assure que la conception de ses surfaces utiles est écologiquement viable. À cette fin, il continuera de travailler avec TPSGC à l'élaboration de normes nationales pour les locaux à bureaux qui contribueront à la durabilité écologique des activités, en adoptant une approche à long terme dans toute prise de décision et en évitant le gaspillage autant que possible.

La gestion durable des immeubles sous-entend la gestion des projets de rénovation et de démolition et des acquisitions connexes, ainsi que l'entretien des immeubles et des terrains. Elle suppose des efforts en vue de réduire la consommation directe et indirecte d'énergie et l'utilisation de produits et de méthodes néfastes pour l'environnement. À l'administration centrale, le Ministère a établi une politique exigeant l'utilisation de produits d'entretien écologiques, afin de minimiser les conséquences tant pour les personnes que pour l'environnement.

L'amélioration des pratiques de gestion des déchets consiste à détourner les déchets des sites d'enfouissement en mettant sur pied des programmes de conservation ou de recyclage. L'utilisation du papier, surtout celle du papier à en-tête, et les activités d'impression et de photocopie sont particulièrement visées par ces pratiques. Depuis 2001, la consommation de papier au Ministère a considérablement augmenté. On cherche à réduire cette dépendance vis-à-vis du papier, en imprimant des deux côtés de la feuille et en faisant appel à des technologies et des méthodes administratives nouvelles pour gérer nos activités juridiques. La présence de contaminants dans les matériaux recyclés continue de réduire l'efficacité de nos programmes de recyclage et nécessite une plus grande sensibilisation des employés. Le programme actuel de recyclage du papier, notre participation au Programme des ordinateurs pour les écoles et l'acheminement d'équipement et de meubles de bureaux à la société de disposition des biens de l'État ont minimisé l'incidence de nos activités durant cette période de croissance et devraient continuer à bien servir le Ministère.

Écologiser l'acquisition d'équipement, de meubles et de fournitures de bureau a des répercussions sur le type d'équipement et de fournitures achetés et requiert l'adoption de principes et de pratiques tenant compte des incidences sociales et environnementales de leur production, de leur utilisation et de leur élimination. Le but ne devrait pas être simplement d'acheter des produits recyclés, comme du papier ou des cartouches d'encre, mais aussi d'étendre les catégories de produits qui feront l'objet d'une évaluation au niveau de l'environnement et de la durabilité, de manière à veiller à ce que les achats soient faits d'une façon socialement et écologiquement responsable.

Comme nous en avons discuté à la partie 3, l'écologisation des activités matérielles du Ministère était l'un des trois principaux buts

de la stratégie 2001. Les résultats partiels obtenus durant la période 2001-2003 indiquent le besoin de redoubler d'efforts et d'ajuster les cibles.

L'objectif 3 comporte trois cibles ministérielles pour 2004-2006. Ces cibles reflètent plus étroitement les activités du Ministère tout en le mettant au défi d'en améliorer le rendement. Il s'agit des cibles suivantes :

- Établir des normes nationales pour les locaux à bureaux reflétant les principes de conception durable et améliorer la gestion durable des locaux à bureaux du Ministère;
- Améliorer les pratiques de conservation et de gestion des déchets;
- Accroître l'approvisionnement écologique à l'échelle nationale.

La conception écologique des bureaux du Ministère minimisera les incidences écologiques, tant pour l'environnement que pour les employés. Le Ministère poursuivra ses travaux avec TPSGC afin d'établir d'ici janvier 2005 des normes nationales pour les locaux à bureaux qui minimiseront, dans la mesure du possible, la surface requise pour loger ses activités et qui tiendront compte de facteurs comme la santé et le bien-être, l'utilisation de ressources locales, le choix et la réduction de l'énergie, les matériaux et la consommation d'eau dans les immeubles et la réduction des déchets, tout en encourageant le partage des services, comme les salles de réunion, les aires d'entreposage, les bibliothèques, les activités liées au courrier et à l'accueil, afin de tirer parti des économies d'échelle. Ces normes feront partie d'une convention directrice d'occupation des locaux qui établira les rôles et les responsabilités de TPSGC et du Ministère et qui doit être signée par les sous-ministres d'ici septembre 2005.

Afin d'améliorer les pratiques de conservation et de gestion des déchets, nous mettrons en place, au niveau national, des mécanismes pour recueillir des données utiles sur l'approvisionnement et la consommation, y compris sur les travaux d'impression et de reprographie effectués par des fournisseurs de l'extérieur. Le Ministère s'efforcera aussi de maintenir sa consommation de papier au niveau de 2002-2003 d'ici décembre 2005 et réduira ses besoins d'entreposage supplémentaire des dossiers, grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes électroniques de gestion des documents, comme la Trousse de l'avocat. Nous étudierons aussi la possibilité d'encourager plus énergiquement l'utilisation accrue de la divulgation électronique dans les cours fédérales, ce qui réduira la consommation de papier.

En outre, à l'administration centrale, le Ministère augmentera le volume des déchets détournés des sites d'enfouissement de 80 % à 85 % d'ici le 31 décembre 2006, tout en continuant d'encourager et d'appuyer les efforts de détournement menés dans d'autres sites. Le Ministère étudiera aussi la possibilité d'effectuer des vérifications internes dans certains de ses bureaux afin de suivre des produits particuliers, comme le papier, puis des processus de vérification seront mis en place. Le Ministère explorera aussi les possibilités d'intervention technologique au niveau de l'installation informatique de chaque bureau qui encourageraient la réduction de la consommation de papier, par exemple, régler les imprimantes de façon à ce qu'elles impriment par défaut des deux côtés du papier.

Les achats doivent être considérés comme

une partie intégrante du plan de gestion des déchets solides du Ministère et, à ce titre, la politique d'approvisionnement devrait correspondre aux grands objectifs de développement durable que s'est fixés le Ministère. Le Ministère augmentera son approvisionnement écologique au niveau national en mettant au point d'ici décembre 2005 une politique d'approvisionnement écologique et un guide détaillé pour aider les employés à trouver et à acheter des produits écologiques; en continuant d'exiger une formation en approvisionnement écologique pour tous les détenteurs de cartes d'achat au Ministère; en continuant d'évaluer le nombre et la quantité d'articles stockés dans les magasins du Ministère et en mettant en place des processus qui amélioreront la capacité de faire « des commandes au moment opportun »; en prenant en considération, dans la mesure du possible, le coût du cycle de vie d'un produit, en particulier pour les gros achats. Le Ministère tentera, d'ici la fin de 2006, de trouver une solution aux problèmes techniques qui l'ont poussé à arrêter l'usage du papier recyclé pour les photocopieuses, afin de retourner à cet usage. En outre, il augmentera la proportion des articles « verts » stockés à l'administration centrale de 52 % à 65 % d'ici la fin de 2006 et de 30 % à 50 % dans les magasins régionaux.

6. Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable

La mise en œuvre de notre troisième stratégie commencera avec la nomination d'un coordonnateur du développement durable pour le ministère de la Justice. Ce coordonnateur aura la responsabilité générale de coordonner la mise en œuvre de cette stratégie dans l'ensemble du Ministère.

Le travail du coordonnateur sera secondé par le Groupe de travail pour le développement durable, dont les membres représentent l'ensemble du Ministère. Les services ministériels chargés de mettre en œuvre les éléments spécifiques de la Stratégie de développement durable y sont particulièrement représentés.

Le coordonnateur et le groupe de travail auront pour tâche première d'élaborer un plan de mise en œuvre de la stratégie pour le Ministère. Ce plan définira les domaines particuliers de responsabilité au sein du Ministère pour lesquels des engagements et des cibles ont été établis dans la stratégie. Il inclura aussi les délais d'exécution et sera approuvé par la haute direction du Ministère.

Pour que la mise en œuvre réussisse, il sera essentiel de mesurer régulièrement les progrès accomplis. Le plan de mise en œuvre comportera donc une stratégie précise de mesure du rendement qui nous permettra d'évaluer les progrès et d'en rendre compte régulièrement; il prévoit aussi l'élaboration d'indicateurs de base.

Travailler avec nos partenaires à faire avancer le programme du développement durable dans l'ensemble de l'administration fédérale fait partie intégrante de la mise en œuvre de notre troisième stratégie. Le ministère de la Justice participe activement, par exemple, à l'initiative interministérielle « De l'ordre dans la grande maison fédérale », dont le but est de définir et de coordonner les occasions de faire avancer l'engagement fédéral à être un chef de file dans le domaine du développement durable. L'initiative « De l'ordre dans la grande maison fédérale » encadre les activités des initiatives « Développement durable dans les opérations gouvernementales » et « Prêcher par l'exemple ». Notre ministère travaille avec les autres ministères et organismes qui participent à l'initiative « De l'ordre dans la grande maison fédérale » en vue d'adopter des méthodes communes de mesure et de compte rendu.

Annexe 1

Résultats obtenus dans le cadre de la Stratégie de développement durable 2001-2003

Objectif 1 : Appuyer le développement durable dans l'ensemble de l'administration fédérale par la prestation de services juridiques de haute qualité et le développement de l'infrastructure juridique.

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
But 1.1 : Assurer un excellent soutien juridique aux grandes initiatives de développement durable	
Soutien juridique d'excellence pour les grandes actions de développement durable dans l'ensemble de l'administration fédérale	Cible atteinte Le ministère de la Justice a fourni des avis et du soutien juridiques de haute qualité pour de nombreuses actions majeures de développement durable dans toute l'administration fédérale dans le cadre de la Stratégie de développement durable 2001-2003. Il a fourni des avis et du soutien : • aux ministères clients – élaboration de politiques, d'ententes de financement, rédaction de textes législatifs, évaluation de risques juridiques; • aux délégations canadiennes à des réunions internationales, comme le Sommet mondial du développement durable; • pour l'élaboration de nombreuses ententes internationales ayant des incidences sur le développement durable, notamment des ententes commerciales et de coopération internationale.
But 1.2 : Créer des instruments juridiques nouveaux et améliorés	
Soutien juridique d'excellence pour élaborer et mettre en œuvre des textes législatifs et réglementaires concernant le développement durable	Cible atteinte Le ministère de la Justice a fourni des avis et du soutien juridiques de haute qualité pour élaborer et mettre en œuvre des textes législatifs et réglementaires concernant le développement durable, notamment: • le projet de loi C-9, Modifications de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* • le projet de loi C-42, *Loi concernant la protection de l'environnement en Antarctique* • le projet de loi C-5, *Loi sur les espèces en péril* • les nouveaux textes législatifs et réglementaires d'application du Protocole de Kyoto au Canada • l'examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Soutien juridique d'excellence pour élaborer de nouvelles solutions en remplacement des règlements traditionnels	Cible atteinte Dans le cadre du projet ministériel de Gestion des risques juridiques, on s'efforce d'élaborer des mesures visant à éviter les contentieux. Dans ce qu'on appelle aussi « choix des outils d'intervention », le personnel juridique du Ministère qui exerce dans les ministères clients élabore, en collaboration avec ces derniers, des solutions de rechange aux règlements traditionnels. À titre d'exemple, citons le projet de Renouvellement de la législation sur la protection de la santé et le rôle de chef de file que les avocats du Ministère ont joué lors de la résolution des revendications foncières et des ententes d'autonomie gouvernementale des peuples autochtones.
Amélioration de l'accessibilité des lois fédérales	Cible atteinte Le projet du Système de gestion d'information sur la législation rend, grâce à l'Internet, la législation fédérale plus accessible au Parlement, au gouvernement et à la population. On a sérieusement travaillé à garantir que les lois et les règlements, nouveaux ou révisés, sont rédigés en langage ordinaire et que les nouvelles lois fédérales sont harmonisées avec le droit civil du Québec.
But 1.3 : Continuer d'accroître la capacité de fournir des services juridiques de haute qualité	
Information et formation pour les avocats Tous les produits de formation affichés sur l'Intranet du Ministère	Cible non atteinte Les produits de formation n'ont pas tous été affichés sur l'Intranet du Ministère. Par contre, la conception du site du personnel, JUSnet, a été repensée et permet maintenant aux avocats d'avoir mieux accès aux services ministériels et à l'information.
Séances de formation internes, sur tous les nouveaux textes législatifs et sur l'actualité juridique majeure des six derniers mois en matière de développement durable	Cible atteinte Le groupe des avocats du droit de l'environnement se réunit plusieurs fois par année pour présenter aux avocats du Ministère partout au pays diverses problématiques en matière d'écologie afin d'améliorer leur compréhension des questions qui y sont liées. Des réunions mensuelles des services juridiques ministériels (SJM) comportent aussi des présentations sur le développement durable, notamment sur le droit de l'environnement et les mécanismes de règlement des différends.

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Séances de formation internes sur la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* dispensées au moins une fois par an	Cible atteinte Les SJM de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dispensent au moins une fois par année des séances de formation sur la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* aux avocats du ministère de la Justice.
Réseau des avocats Augmentation annuelle de l'utilisation du Réseau pour le développement durable	Cible non atteinte Le Réseau pour le développement durable n'a pas reçu l'appui nécessaire pour se maintenir. Un coordonnateur du développement durable aurait mieux réussi à le maintenir.
Utilisation annuelle du Réseau pour le développement durable pour obtenir des réactions sur la mise en œuvre de la stratégie 2001-2003	Cible non atteinte Des activités de ce genre exigent qu'une personne en soit chargée pour s'assurer qu'elles sont réalisées, un coordonnateur du développement durable, par exemple.
Augmentation annuelle de 25 % du nombre de documents affichés sur le site Intranet pour le développement durable	Cible non atteinte Le site Intranet pour le développement durable n'a été ni entretenu ni mis à jour.
Augmentation annuelle de l'utilisation du site Intranet	Cible non atteinte Le site Intranet n'est plus à jour; il est donc sans pertinence.
Outils pour le travail juridique Améliorations annuelles de la liste de contrôle des questions juridiques liées au développement durable	Cible non atteinte Aucune liste de contrôle des questions juridiques liées au développement durable n'a été distribuée.
Améliorations annuelles des dispositions courantes d'évaluation environnementale dans les ententes de contribution	Cible atteinte Un ensemble de dispositions courantes d'évaluation environnementale a été réalisé en 2002 et distribué au Ministère. Les SJM étudient aussi et améliorent ces dispositions, qui figurent régulièrement dans les contrats et les ententes de contribution pour des projets susceptibles d'être assujettis à des évaluations environnementales.

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
D'ici 2003, améliorations des dispositions courantes touchant l'environnement en matière de droit des biens	Cible en partie atteinte On a revu à l'échelle du Ministère les modèles de dispositions touchant l'environnement qui ont été distribués en 1995 et en 1999; ils sont à jour et pratiques et les avocats les utilisent en droit des biens. Leur volet droit civil (Québec) a été mis à jour et modifié. D'autres modèles de disposition en common law ont été trouvés, sans toutefois être incorporés en raison de problèmes de financement et de distribution.
But 1.4 : Améliorer la formation juridique offerte aux clients	
Ajouter des documents sur le développement durable aux modules pertinents du Programme de sensibilisation au droit destiné aux clients	Cible en partie atteinte Le Ministère dispense de la formation juridique à ses clients à titre d'activité de droit préventif. Certains SJM et bureaux régionaux ont reçu de la formation sur des sujets comme la gestion des risques juridiques, les droits de la personne, le règlement extrajudiciaire des différends, le droit de l'environnement et le droit en matière de contrat. On ne dispose malheureusement pas de données sur le nombre de modules ayant été mis à jour.
Afficher sur le site Intranet consacré au développement durable tous les documents de formation à l'intention des clients	Cible non atteinte Les documents de formation à l'intention des clients n'ont pas été affichés sur le site Intranet consacré au développement durable.
But 1.5 : Promouvoir le règlement des différends et le traitement plus efficace des litiges	
Grâce aux services ministériels de règlement des différends, contribuer à faire connaître dans toute l'administration fédérale le règlement des différends et les activités qui y sont liées	Cible atteinte Les services ministériels de règlement des différends travaillent en relation étroite avec les avocats du Ministère à faire connaître ces moyens de régler les différends. Ces solutions de rechange sont envisagées pour les revendications territoriales des Autochtones, pour les ententes sur l'autonomie gouvernementale et pour les contentieux d'envergure, notamment les cas de mauvais traitement d'enfants autochtones dans les pensionnats.

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
	Le Ministère encourage l'utilisation d'une approche de règlement extrajudiciaire des différends avec les ministères clients dans la gestion des risques juridiques. À titre d'exemple, citons l'approche originale des SJM aux Programmes de la sécurité du revenu à DRHC dans la résolution de l'arriéré des cas portant sur le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (plus de 2000) qui attendaient d'être entendues par la Commission d'appel des pensions (CAP). Cette action : • a pratiquement éliminé l'arriéré antérieur de la Commission; • a amélioré les services aux appelants, services à présent rendus en temps utile; • a économisé environ 14 semaines d'audiences de la CAP, y compris les frais connexes de déplacement et d'hébergement.
En coopération avec le Conseil du Trésor et d'autres ministères, action pour gérer de façon plus stratégique les contentieux civils et les poursuites pénales	Cible atteinte Projet conjoint du ministère de la Justice et du Conseil du Trésor qui a été lancé au début de 2000, la Gestion des risques juridiques vise à mettre en œuvre une démarche complète et généralisée pour éviter les contentieux ou les gérer. Ceux-ci sont donc gérés à présent de façon plus stratégique dans les ministères en coopération avec les SJM. Plusieurs groupes de pratique d'avocats ont également été établis au cours des dernières années dans le but de fournir aux avocats du Ministère des possibilités supplémentaires de partager de l'information et d'aborder des questions juridiques entre ministères. La gestion horizontale des dossiers de contentieux entre plus d'un ministère garantit une consultation adéquate, une gestion efficace et l'uniformité des instructions aux plaideurs.

Objectif 2 : Examiner, dans le contexte du mandat stratégique du Ministère, l'incidence des facteurs sociaux et culturels sur le développement durable

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
But 2.1 : Promouvoir les principes du développement durable par des initiatives relatives au développement durable des collectivités au Cap-Breton et dans la vallée d'Annapolis	
Formuler et appliquer de véritables indicateurs d'état dont on se servira pour établir des buts et mesurer les progrès accomplis.	Cible atteinte De véritables indicateurs d'état de la sécurité communautaire ont été testés et évalués dans ces deux régions et on se sert d'indicateurs pour surveiller les améliorations de la collaboration entre les services publics et les collectivités. Des travaux sont également en cours pour formuler un ensemble commun d'indicateurs de durabilité dont on se servira dans toute la Nouvelle-Écosse.
Tester de nouvelles formes de gouvernance, réunissant intérêts sociaux, économiques et écologiques et combinant les atouts et les ressources des secteurs public, privé et bénévole	Cible atteinte Les initiatives sur les collectivités durables ont réussi à associer les secteurs public, privé et bénévole dans le but de définir et de résoudre les problèmes de viabilité dans l'optique du développement durable afin d'intégrer les perspectives et les intérêts sociaux, économiques et écologiques. Des municipalités de la vallée d'Annapolis ont adopté les principes de viabilité formulés dans les initiatives, et le plan d'action 2003-2004 a été approuvé par les organismes sociaux, économiques et environnementaux des administrations fédérales et provinciales.
Avancement de la prise de décision collégiale et des techniques de règlement extrajudiciaire des différends	Cible atteinte Deux séances de formation et de sensibilisation ont été tenues sur chaque site partenaire et plus d'une douzaine, dans les ministères. Des présentations visant à sensibiliser divers auditoires ont eu lieu lors de conférences provinciales, régionales, nationales.

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Avancement du principe de précaution, grâce notamment à la prévention du crime, à la prévention de la pollution, à la promotion de la santé et à la préservation de la nature	Cible atteinte Les problèmes majeurs de viabilité ont été définis par la compilation et l'analyse d'études de données; des plans et des mesures de prévention fondées sur des preuves sont en marche à chaque endroit.
But 2.2 : Poursuivre la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones dans le respect des principes des collectivités durables	
Élaborer et dispenser de nouveaux programmes de justice pour les communautés autochtones	Cible atteinte En partenariat avec des provinces et des territoires, la Direction du droit autochtone a mis en place 88 ententes de programmes communautaires qui servent 280 collectivités autochtones. Selon une évaluation antérieure, ce programme soutient les principes de développement durable en réduisant le taux de récidive dans les communautés autochtones.
Développer un réseau national d'experts afin de favoriser les changements au système général de justice grâce au Réseau de la justice autochtone	Cible atteinte Le Réseau de la justice autochtone est une organisation bénévole aux assises larges, formée d'Autochtones et de représentants de la justice partageant l'engagement d'améliorer l'administration de la justice pour les peuples et les collectivités autochtones. Le Réseau offre gratuitement des ressources, des publications et des vidéos sur des aspects de la justice applicable aux Autochtones et sur les programmes communautaires.
Financer le développement de la capacité de la communauté d'administrer la justice	Cible atteinte Un volet formation et perfectionnement a été ajouté en avril 2002 à la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones afin de seconder le développement de la capacité des intervenants dans la justice applicable aux Autochtones. Durant la première année, ce volet a accordé un financement à 28 ententes dans tout le pays.

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
	La stratégie renouvelée comportait aussi un financement pour le développement de la capacité d'autonomie gouvernementale en vue de seconder des projets et l'élaboration de ressources documentaires visant à soutenir l'administration et l'application locales des lois concernant les Autochtones.
Poursuivre l'élaboration d'un cadre stratégique pour les négociations sur l'autonomie gouvernementale concernant l'administration de la justice	Cible atteinte Les conseillers juridiques continuent d'élaborer des politiques en réponse aux problèmes soulevés durant la négociation des dispositions sur l'administration de la justice dans les ententes sur l'autonomie gouvernementale.
But 2.3 : Mener des activités de prévention du crime qui favorisent le développement durable	
Action intégrée des principaux partenaires en vue de réduire la criminalité et la victimisation	Cible atteinte Le Centre national de la prévention du crime (CNPC) a été élargi en 2002. Il s'occupe de la coordination de comités et de groupes de travail aux niveaux fédéral, provincial et territorial. Le secteur privé continue de coordonner ses efforts en collaboration avec le CNPC grâce au Réseau d'entreprises pour la prévention du crime formé de représentants d'associations canadiennes d'affaires. Selon une étude d'incidence de projet (2002), plus de la moitié des projets ont été maintenus après le financement du Programme de mobilisation des collectivités, avec l'appui des partenaires des secteurs public et privé. D'après cette étude, 95 % des parrains seraient prêts à établir à l'avenir des partenariats pour la prévention du crime.
Formuler et mettre en œuvre des solutions communautaires aux problèmes contribuant à la criminalité et à la victimisation	Cible atteinte • L'affectation de crédits à des projets dans le cadre du Programme de mobilisation des collectivités s'est accrue de 12 % par rapport aux niveaux de 2001-2002. • Des parrains de projet ont constaté, pour des projets précis, une diminution de la criminalité et de la victimisation.

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
	• Des évaluations de projet, des études internes, etc., ont permis de constater, pour des projets précis, une diminution des facteurs de risque et une augmentation des facteurs de protection.
Sensibilisation et soutien accrus de la population aux méthodes efficaces de prévention du crime	Cible atteinte Selon le CNPC, • il y a eu une participation plus large des groupes d'intervenants (c'est-à-dire, les écoles, les responsables de la santé publique, le secteur privé, la police) à des projets et des initiatives; • davantage de lettres d'intérêt et de projets proposés reflètent mieux la complexité de la prévention du crime par des modèles de développement social; • la couverture médiatique de la prévention du crime par le développement social a augmenté de 63 %; • les demandes de renseignements sur l'intimidation ont augmenté de 30 %; • le nombre des visites de son site Internet a augmenté de 24 %.
But 2.4 : Contribuer aux recherches interministérielles sur l'interaction entre la cohésion sociale et le développement durable	
La cohésion sociale prise en compte dans la recherche interministérielle sur le développement durable	Cible atteinte La recherche interministérielle en matière de politique a ajouté au corpus des connaissances et de l'expérience régissant à la fois l'inclusion sociale et le rôle du secteur social dans le développement durable. En collaboration avec les responsables du Projet interministériel de recherche sur les politiques, le Ministère a aussi préparé un rapport de recherche sur la cohésion sociale.

Objectif 3 : Réduire l'effet direct des activités matérielles du Ministère sur l'environnement

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
But 3.1 : Maintenir le niveau de consommation du papier	
Maintenir, pour décembre 2002, la consommation de papier au niveau de 1999-2000	Cible en partie atteinte Selon les dossiers d'achat, la quantité de papier acheté par employé a diminué, passant de 1,33 boîte de papier par employé en 1999-2000 à 1 boîte en 2002-2003. Même si les dossiers d'achat semblent indiquer une diminution, on estime que cette cible n'a été qu'en partie atteinte, car les données dont on dispose ne renseignent que sur le papier acheté en direct. Le Ministère ne peut affirmer avec certitude que la consommation de papier a diminué, car les preuves empiriques suggèrent que durant cette période, il a confié une partie de ses travaux d'impression à d'autres. On estime que le recours à des imprimeries du secteur privé, en particulier, a beaucoup augmenté depuis trois ans. Mais aucune donnée à ce sujet n'est disponible. Le Ministère élabore des systèmes de gestion des documents électroniques et des mécanismes de suivi des travaux d'impressions confiés à l'extérieur; ceux-ci renseigneront mieux sur la consommation de papier.
But 3.2 : Réduire les déchets solides	
D'ici le 31 mars 2004, réduire de 76 %, à l'échelle nationale, les déchets solides destinés à l'enfouissement.	Cible en partie atteinte Bien qu'il soit difficile de quantifier le détournement des déchets dans les locaux loués du secteur privé, nous sommes en mesure de déclarer que dans les bureaux de l'administration centrale du Ministère, ce qui vise environ 50 % de nos employés, 80 % des déchets solides sont à présent détournés des sites d'enfouissement. Comme première option pour se débarrasser de son matériel informatique, le Ministère participe au niveau national au Programme des ordinateurs pour les écoles. Il demeure toutefois difficile de quantifier ce détournement des déchets dans la plupart des locaux qui sont loués du gouvernement fédéral ou du secteur privé, où les déchets ministériels sont intégrés à tous les déchets du bâtiment et où un programme de recyclage n'est peut-être pas mis en place.

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
But 3.3 : Accroître l'approvisionnement écologique	
Garantir qu'au niveau national et pour la fin de 2001, tout le papier, tous les intercalaires en papier et toutes les chemises achetés soient faits de matériel recyclé après consommation	Cible en partie atteinte La totalité des enveloppes kraft, du papier à en-tête, des formulaires, des chemises, des dossiers suspendus, des enveloppes à bulles, de celles à usage interne, du papier bond de couleur, des blocs, etc., est de matériel recyclé après consommation. Nous avons essayé d'utiliser le papier recyclé dans les photocopieuses; cependant, en raison des pannes fréquentes occasionnées et des coûts élevés, nous avons décidé de revenir au papier de qualité supérieure.
Garantir que pour la fin de 2001, seules des cartouches d'encre recyclées seront achetées, dans la mesure du possible dans chaque emplacement	Cible en partie atteinte Aucune donnée n'existe concernant la proportion des achats de cartouches d'encre recyclées à l'échelle nationale. Cependant, la politique du Ministère est d'acheter des cartouches d'encre recyclées quand elles sont disponibles. De plus, 95 % des cartouches d'encre utilisées sont retournées pour être remises à neuf.
Examiner tous les six mois les options d'achat écologique des articles de grande consommation	Cible atteinte Un mécanisme permanent d'examen est en place pour garantir que le Ministère achète autant que possible des articles écologiques, ce qui a donné les résultats suivants : • 56 articles sur les 108 stockés à l'administration centrale et 30 % en moyenne de ceux dans les magasins des bureaux régionaux sont classés « écologiques »; • depuis novembre 2001, tous les détenteurs de cartes d'achat au Ministère doivent obtenir une formation sur les achats écologiques avant que la carte leur soit délivrée; • les employés qui ont l'autorisation d'acheter font partie d'une liste de distribution interne et reçoivent des renseignements sur les produits écologiques.

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
But 3.4 : Sensibiliser davantage les employés à l'environnement	
Communications Améliorer chaque année la signalisation verte aux photocopieuses, aux centrales de recyclage, etc.	Cible atteinte La signalisation a été revue et améliorée au besoin.
Adresser une communication électronique sur le développement durable à tous les employés au moins quatre fois par année	Cible non atteinte Cette cible n'a pas été atteinte à cause de l'absence d'un coordonnateur du développement durable. Malgré tout, la Direction des communications a aidé les employés à mieux connaître la Stratégie de développement durable en publiant des articles d'information et des rapports sur les progrès accomplis dans *JustInfo*, l'hebdomadaire des employés.
Distribuer au moins quatre fois par année de la documentation générale dans tous les bureaux du Ministère au pays	Cible en partie atteinte La Semaine de sensibilisation à l'écologie, la Journée air propre et le Défi Transport ont été annoncés chaque année et les employés ont été encouragés à y participer. Cependant, avant 2003, la participation ministérielle aux activités de sensibilisation à l'environnement se limitait à la région de la capitale nationale. Cette année, la participation a été élargie à tous les bureaux régionaux. Les employés ont été encouragés à participer à diverses activités de sensibilisation et de formation, et des prix ont été distribués dans tout le pays et ont été remis au hasard à des participants. Les réactions obtenues des bureaux régionaux confirment une augmentation considérable de la participation.
Créer un programme de leadership en écologie avant décembre 2001	Cible non atteinte
Créer un programme de récompenses et de reconnaissance avant décembre 2001	Cible non atteinte

Annexe 2

Objectifs, cibles et indicateurs de rendement 2004-2006

Thème 1 : Un système de justice viable pour les Canadiennes et les Canadiens et leurs collectivités

Thème 2 : Intégrer les principes du développement durable aux activités permanentes du Ministère

Objectifs	Cibles	Indicateurs de rendement
Objectif 1 : Accroître la connaissance du développement durable au Ministère et le sensibiliser davantage à ce sujet	Élaborer et dispenser des séances de formation et d'information sur des questions liées au développement durable	Formation élaborée sur la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes et dispensée aux employés du Ministère chargés de mettre en œuvre la directive.
		Séances de formation et d'information sur les questions liées au développement durable données aux employés du Ministère grâce à des discours prononcés par des conférenciers invités ou des discussions informelles lors de déjeuners-causeries.
		Une composante sur le développement durable ajoutée au programme ministériel de sensibilisation des clients à la justice.
	Transmettre à tous les employés du Ministère des renseignements sur les questions liées au développement durable	Communications de ces renseignements à tous les employés, au moins quatre fois par année.
		Le site Intranet du Ministère sur le développement durable mis à jour et perfectionné régulièrement, afin de fournir des renseignements utiles et à jour.
		Diffusion générale au Ministère d'information et de mises à jour sur les recherches et les travaux interministériels en matière de développement durable.
Objectif 2 : Intégrer la prise en compte du développement durable aux activités du Ministère	Examiner les orientations et les services du Ministère dans l'optique du développement durable	Élaboration et mise en œuvre d'une liste de contrôle des questions juridiques liées au développement durable.
		Mise en œuvre par le Ministère de la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.

Objectifs	Cibles	Indicateurs de rendement
		Mise au point d'indicateurs de base sur la viabilité du système de justice afin de mesurer régulièrement nos progrès.
	S'assurer que la Stratégie de développement durable est traitée comme une priorité au Ministère	Le développement durable considéré comme une priorité ministérielle.
		Champion et coordonnateur du développement durable nommés en 2004.
		Plan de mise en œuvre de la stratégie élaboré et approuvé d'ici le 30 juin 2004.
		Le développement durable est un point permanent à l'ordre du jour des réunions importantes des comités ministériels.
Objectif 3 : Améliorer la viabilité écologique de nos activités matérielles	Établir des normes nationales pour les locaux à bureaux reflétant les principes de conception écologique et améliorer la gestion durable des locaux à bureaux du Ministère	Des normes nationales pour les locaux à bureaux établies d'ici janvier 2005.
		Des normes nationales pour les locaux à bureaux incorporées à une convention directrice d'occupation des locaux entre TPSGC et le Ministère d'ici septembre 2005.
	Améliorer les pratiques de conservation et de gestion des déchets	Mise en place, au niveau national, de mécanismes pour recueillir des données utiles sur l'approvisionnement et la consommation.
		La consommation du papier maintenue au niveau de 2002-2003 d'ici décembre 2005.
		À l'administration centrale, le volume des déchets détournés augmenté de 80 % à 85 % d'ici le 31 décembre 2006.
		Mise en place, dans des bureaux hors de l'administration centrale, de processus de vérification du détournement des déchets par rapport à des produits particuliers, comme le papier.
		Réduction quantifiable de la consommation d'énergie, quand il est possible de la mesurer.

Annexe 2

Objectifs, cibles et indicateurs de rendement 2004-2006

Thème 1 : Un système de justice viable pour les Canadiennes et les Canadiens et leurs collectivités

Thème 2 : Intégrer les principes du développement durable aux activités permanentes du Ministère

Objectifs	Cibles	Indicateurs de rendement
Objectif 1 : Accroître la connaissance du développement durable au Ministère et le sensibiliser davantage à ce sujet	Élaborer et dispenser des séances de formation et d'information sur des questions liées au développement durable	Formation élaborée sur la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes et dispensée aux employés du Ministère chargés de mettre en œuvre la directive.
		Séances de formation et d'information sur les questions liées au développement durable données aux employés du Ministère grâce à des discours prononcés par des conférenciers invités ou des discussions informelles lors de déjeuners-causeries.
		Une composante sur le développement durable ajoutée au programme ministériel de sensibilisation des clients à la justice.
	Transmettre à tous les employés du Ministère des renseignements sur les questions liées au développement durable	Communications de ces renseignements à tous les employés, au moins quatre fois par année.
		Le site Intranet du Ministère sur le développement durable mis à jour et rectifié régulièrement, afin de fournir des renseignements utiles et à jour.
		Diffusion générale au Ministère d'information et de mises à jour sur les recherches et les travaux interministériels en matière de développement durable.
Objectif 2 : Intégrer la prise en compte du développement durable aux activités du Ministère	Examiner les orientations et les services du Ministère dans l'optique du développement durable	Élaboration et mise en œuvre d'une liste de contrôle des questions juridiques liées au développement durable.
		Mise en œuvre par le Ministère de la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.

Objectifs	Cibles	Indicateurs de rendement
		Mise au point d'indicateurs de base sur la viabilité du système de justice afin de mesurer régulièrement nos progrès.
	S'assurer que la Stratégie de développement durable est traitée comme une priorité au Ministère	Le développement durable considéré comme une priorité ministérielle
		Champion et coordonnateur du développement durable nommés en 2004
		Plan de mise en œuvre de la stratégie élaboré et approuvé d'ici le 30 juin 2004
		Le développement durable est un point permanent à l'ordre du jour des réunions importantes des comités ministériels
Objectif 3 : Améliorer la viabilité écologique de nos activités matérielles	Établir des normes nationales pour les locaux à bureaux reflétant les principes de conception écologique et améliorer la gestion durable des locaux à bureaux du Ministère	Des normes nationales pour les locaux à bureaux établies d'ici janvier 2005
		Des normes nationales pour les locaux à bureaux incorporées à une convention directrice d'occupation des locaux entre TPSGC et le Ministère d'ici septembre 2005
	Améliorer les pratiques de conservation et de gestion des déchets	Mise en place, au niveau national, de mécanismes pour recueillir des données sur l'approvisionnement et la consommation
		La consommation du papier maintenue au niveau de 2002-2003 d'ici décembre 2005
		À l'Administration centrale, le volume de déchets détournés augmente de 80 % d'ici le 31 décembre 2006
		Mise en place, dans des bureaux hors de l'Administration centrale, de processus de vérification du détournement des déchets par rapport à des produits particuliers comme le papier
		Réduction quantifiable de la consommation d'énergie, quand il est possible de la mesurer

Objectifs	Cibles	Indicateurs de rendement
	Augmenter l'approvisionnement écologique au niveau national	Élaboration d'une politique d'approvisionnement écologique et d'un guide d'ici décembre 2005.
		La proportion des articles « verts » stockés à l'administration centrale augmentée de 52 % à 65 % d'ici la fin de 2006 et de 30 % à 50 % dans les bureaux régionaux.